

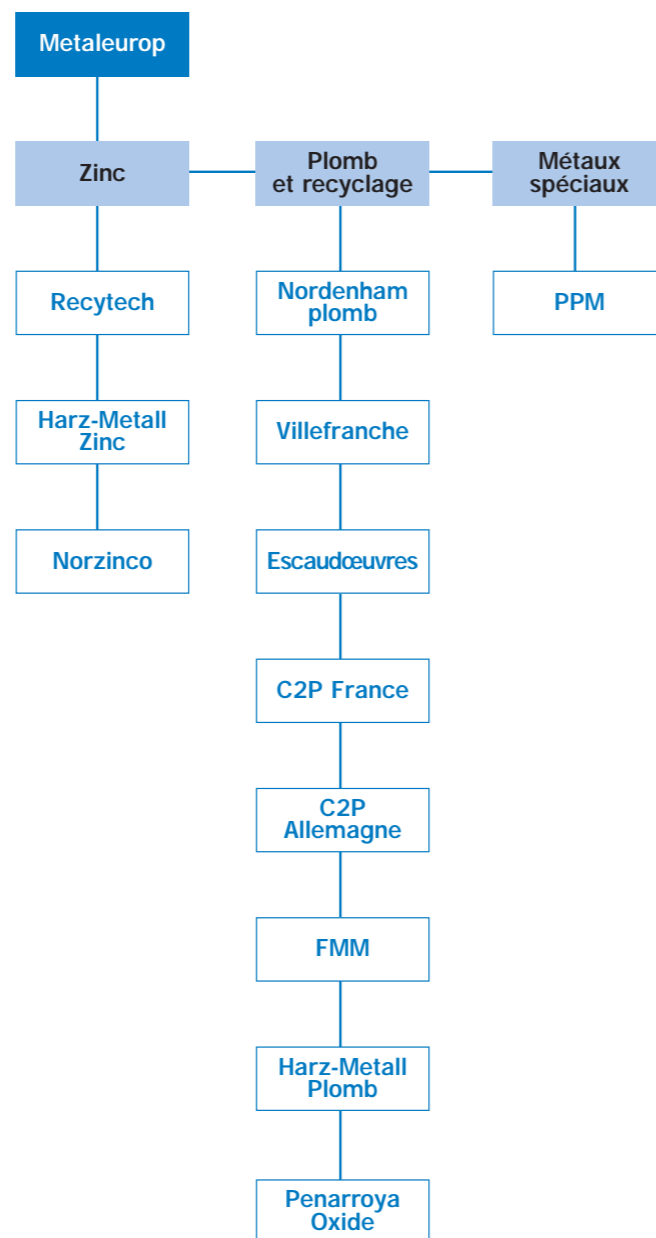


Siège social : 6, place de la Madeleine - 75008 Paris
Téléphone : 01 58 47 04 72 - Fax. : 01 58 47 02 45
Site internet : www.metaleurop.fr

R A P P O R T A N N U E L

2 0 0 3





Les événements que votre groupe a traversés en 2003 ont été largement abordés dans le rapport annuel 2002, publié début 2004. Nous subissons toujours, aujourd'hui les contrecoups des différents problèmes qui ont marqué la vie de la Société en 2003 et qui ont été présentés d'une manière contestable, sinon caricaturale par les médias. Nous vous rappelons que le choix de la direction a été de ne pas répondre aux différentes critiques politico-médiatiques, mais de se concentrer sur les solutions à trouver pour chaque problème rencontré par la Société et le Groupe.

Nous pensons utile, toutefois, de nous livrer à une explication des deux procédures judiciaires qui, prises individuellement, peuvent mettre en jeu la pérennité de la Société.

EXTENSION DE LA LIQUIDATION DE METALEUROP NORD SAS

Suite à la mise en redressement judiciaire de Metaleurop Nord SAS en mars 2003, ses administrateurs judiciaires puis ses liquidateurs ont engagé une procédure à l'encontre de Metaleurop SA et de Metaleurop Commercial SAS visant à leur étendre la procédure de liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS. En première instance, le Tribunal de Grande Instance de Béthune a débouté les demandeurs. Le jugement du Tribunal de Béthune a été frappé d'appel à l'initiative du Parquet et des liquidateurs. Le dossier est aujourd'hui instruit par la Cour d'Appel de Douai. Cette Cour a ordonné, dans un arrêt du 2 octobre 2003, la réalisation d'une expertise sur les liens entre Metaleurop Nord SAS et Metaleurop SA afin de pouvoir rendre sa décision. Cette expertise est toujours en cours. En effet, l'expert a demandé à trois reprises à la Cour d'appel de Douai un report pour rendre ses conclusions, ce qui rend incertaine l'issue du redressement judiciaire de votre Société. Il ne nous est pas possible, à ce stade, de dire quand la Cour d'appel de Douai sera à même de rendre sa décision.

PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Le 20 octobre 2003, le conseil d'administration de Metaleurop SA a constaté l'impossibilité pour la société de parvenir à un accord avec ses créanciers, de nature à apurer l'endettement à court terme et à assurer le financement de l'exploitation à court et moyen terme de la Société. Cette impossibilité trouve notamment son origine dans l'incertitude sur la pérennité de la Société créée par la décision de la Cour d'appel de Douai du 2 octobre 2003. En conséquence, Metaleurop SA a déposé une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 21 octobre 2003.

Le Tribunal de Commerce de Paris, par jugement du

13 novembre 2003, a prononcé la mise en redressement judiciaire de Metaleurop SA et a ouvert une période d'observation initiale de 6 mois. Le Tribunal de Commerce de Paris, dans un jugement en date du 13 mai 2004, a décidé de proroger la période d'observation de 6 mois, soit jusqu'au 13 novembre 2004. La Société travaille à l'élaboration d'un plan de continuation susceptible d'être accepté par les créanciers et le Tribunal de Commerce de Paris. Un tel plan comprendra nécessairement des cessions d'actifs non stratégiques afin de rembourser une partie du passif de la Société.

Nous souhaitons souligner le caractère préoccupant des reports successifs de la date de clôture de l'expertise, dans le cadre de la procédure d'extension de liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS à Metaleurop SA et Metaleurop Commercial SAS, sur la mise en place d'un tel plan de continuation et donc sur la pérennité de la Société. En effet, le statu quo actuel limite fortement les capacités d'action et de mise en place de solutions aux problèmes existants. La présentation du plan de continuation de la Société, en particulier, implique que la Société puisse démontrer sa capacité à financer durablement son activité et puisse parvenir à un accord avec ses créanciers. Toutefois, les incertitudes que la décision de la Cour d'Appel de Douai fait peser sur l'extension possible de la procédure de liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS à Metaleurop SA empêche la Société de parvenir à un tel accord.

Il convient enfin de rappeler les conséquences négatives d'une éventuelle liquidation judiciaire de Metaleurop SA : la Société est en effet responsable du financement de la réhabilitation de certains sites miniers et installations industrielles aujourd'hui fermés, mais pour lesquels des travaux importants de remise en état, qui ont débuté, doivent être menés à leur terme.

REVUE DES ACTIVITES DE L'ANNEE 2003

L'exercice 2003 a été une année où des restructurations en profondeur du groupe ont été menées à bien et ce, en dépit des problèmes et difficultés multiples auxquels nous avons été confrontés. L'essentiel des restructurations a été dirigé sur trois objectifs :

- réduire les coûts de fonctionnement du siège social au niveau le plus bas possible tout en continuant d'assurer les missions et obligations inhérentes à une société cotée sur le Premier Marché ;
- abaisser le point mort de la fonderie de plomb de Nordenham afin que celle-ci ait les moyens économiques de concurrencer les fonderies existantes sur le marché européen et celles des pays en voie de développement ;
- éteindre l'ensemble des foyers de pertes, c'est-à-dire mettre en mesure les autres actifs du groupe de générer des résultats positifs et cela, quelles que soient les situations de marché :

aujourd'hui, cet objectif n'a pas encore été atteint pour toutes les filiales du groupe ; des efforts restent à faire notamment dans deux filiales allemandes, Harz Metal GmbH (Zinc), C2P GmbH et une filiale française Norzinc SA.

A ce titre, il convient de souligner l'aide importante apportée par notre actionnaire Glencore, qui nous a accordé un prêt relais de 12 millions d'euros à la fin du mois d'avril 2003. Ce prêt nous a permis de financer l'activité de la Société et les dépenses de restructurations exposées ci-dessus.

Il faut aussi signaler que cette année 2003 aura été le témoin d'une évolution fondamentale sur les marchés des matières premières en général et sur celui du plomb et du zinc en particulier. Les cours du plomb sont aujourd'hui à des niveaux historiquement élevés. Les niveaux de cours du zinc sont eux plus satisfaisants sans pour autant revenir aux niveaux de l'année 2000. Il convient de noter le caractère exceptionnel de la remontée des cours du plomb. Néanmoins, une baisse de son cours est envisageable, sans pour autant revenir aux niveaux historiquement bas de fin 2002. En effet, les conditions de marché ont très largement changées comme indiqué dans le rapport de gestion. En ce qui concerne le zinc, les niveaux de stocks aujourd'hui observés dans les entrepôts du London Metal Exchange (LME) sont très élevés et une résorption de ces stocks semble indispensable pour permettre une évolution plus satisfaisante des cours.

OU VA METALEUROP ?

Notre futur dépend de la décision que rendra la Cour d'Appel de Douai dans le cadre de la procédure d'extension de la procédure de liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS. Le rejet de la demande d'extension permettrait à la Société de proposer un plan de continuation acceptable par le Tribunal de Commerce de Paris.

Dans le cas où une issue favorable à ces problèmes serait trouvée, le redressement de votre Société se fera autour des axes suivants :

Le recentrage des activités sur le recyclage

Nous continuerons de nous développer dans le domaine du recyclage et ce au détriment de l'activité de fonderie à partir de minerais enrichis. Nous pensons que les conditions de marché de ces derniers resteront très difficiles pour une société opérant sur le marché européen dans un cadre de contraintes administratives, législatives et environnementales de plus en plus lourdes. Nos techniques, nos outils et nos équipes se sont déjà adaptés aux besoins du recyclage. Nous pouvons donc nous appuyer, aujourd'hui, sur ces points forts. A cet égard, l'opportunité de la cession

de l'usine de zinc de Nordenham est aujourd'hui confirmée par l'évolution défavorable des conditions d'achats des minerais de zinc enrichis et ce pour la troisième année consécutive.

Des installations plus souples

Nous souhaitons également nous appuyer sur un ensemble d'installations de moyenne taille spécialisées avec des coûts de production réduits, plus adaptées à d'éventuelles périodes de cours faibles. Ces centres de traitement sont situés à proximité de zones industrielles développées, c'est-à-dire proche de sources d'approvisionnement de matières secondaires, ce qui implique des coûts réduits de transports de ces matières.

La réhabilitation de certains sites

Nous sommes toujours confrontés aux difficultés de financement des travaux de réhabilitation d'anciens sites miniers (dont certains n'ont jamais été exploités par la Société) et d'installations industrielles désaffectées. Ces dépenses continuent de ralentir notre stratégie et notre capacité de développement. C'est pourquoi nous devons mettre en place une stratégie volontariste pour trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes environnementaux de ces sites à même de satisfaire toutes les parties concernées. Une solution viable pour résoudre ce problème d'environnement devra aussi être intégrée dans notre plan de continuation.

La cession d'actifs non stratégiques

La cession d'actifs non stratégiques constituerait un moyen de financer le plan de remboursement qui serait intégré dans le plan de continuation. Nous avons entamé une réflexion stratégique afin de définir quelles activités devraient être conservées et quelles seraient celles qui pourraient être cédées.

Un certain nombre d'incertitudes (notamment liées à l'issue des procédures judiciaires en cours) pèsent encore lourdement sur l'avenir du Groupe, mais un redéploiement nous semble possible. La Société a certainement un avenir commercial et industriel. Nous travaillons avec acharnement en ce sens.

En conclusion, nous souhaitons à nouveau souligner le dynamisme et le professionnalisme de nos équipes. Nous sommes particulièrement conscients que leur tâche a été très difficile au cours des 18 derniers mois tant dans leur travail que par les contrecoups que les campagnes médiatiques leur ont fait subir. Nous tenons à les remercier pour le travail accompli. Nous remercions également nos fournisseurs pour la confiance qu'ils ont continué de nous témoigner et qui nous a permis de traverser les différentes crises que nous avons subies.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation.

Cependant il est rappelé qu'au jour de l'établissement de ce rapport, le 17 mai 2004, les possibilités de poursuite de l'exploitation de la société sont affectées d'incertitudes graves et multiples, qui doivent être prises en compte pour l'appréciation des comptes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 et du présent rapport.

Parmi ces incertitudes, on doit relever notamment :

La procédure d'extension de liquidation judiciaire initiée par les administrateurs judiciaires puis par les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS à l'encontre de Metaleurop SA et Metaleurop Commercial SAS. Par une décision en date du 2 octobre 2003, la Cour d'appel de Douai a ordonné la réalisation d'une expertise. L'audience de clôture est prévue pour se tenir le 7 septembre 2004.

L'issue de la procédure de redressement judiciaire de Metaleurop SA. Le 20 octobre 2003, le conseil d'administration a constaté l'impossibilité pour la société de parvenir à un accord avec ses créanciers de nature à apurer l'endettement à court terme et à assurer le financement de l'exploitation à court et moyen terme de la société. Cette impossibilité trouve notamment son origine dans l'incertitude sur la pérennité de Metaleurop SA créée par la décision de la Cour d'appel de Douai du 2 octobre 2003. En conséquence, Metaleurop SA a déposé une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 21 octobre 2003. Le Tribunal de Commerce de Paris par jugement du 13 novembre 2003 a prononcé la mise en redressement judiciaire de Metaleurop SA et a ouvert une période d'observation de 6 mois, période pendant laquelle l'activité de la société est poursuivie afin de rechercher une solution de redressement judiciaire. Cependant aucun accord avec les créanciers de la société n'est intervenu à ce jour. D'autres informations sur cette procédure figurent dans le chapitre 2 (ci-après). Cette période a été prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 13 novembre

2004, par le Tribunal de Commerce de Paris, lors de son audience du 13 mai 2004.

Les éléments contenus dans ce rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, doivent être analysés en prenant en considération ces facteurs.

1. Situation de la société pendant l'exercice 2003

1.1 Les marchés : zinc, plomb, métaux spéciaux

Les résultats d'exploitation du Groupe sont dépendants des variations des cours du zinc et du plomb.

Le marché du zinc en 2003 a été caractérisé par deux périodes distinctes: de janvier à juin, une période de cours bas dans la continuité de la tendance observée en 2001 et 2002. A partir de fin juin et jusqu'en fin d'année 2003, une remontée des cours pour clôturer au plus haut le 31 décembre 2003 à 1008 dollars/tonne.

Le marché du plomb a été marqué par une évolution similaire : cours du plomb à des niveaux très bas suivi d'une hausse très importante des cours sur la deuxième moitié de l'année 2003. Le cours le plus haut de l'année a été observé le 31 décembre 2003 à 740 dollars/tonne.

Zinc, un contexte en amélioration mais toujours fragile

L'année 2003 a été marquée par un nombre important de fermetures de fonderies pour une capacité globale légèrement supérieure à 400.000 tonnes. Toutes les fonderies arrêtées en 2003 utilisaient la technologie "imperial smelting", soit celle de l'usine de Metaleurop Nord à Noyelles-Godault.

Sur le plan structurel, l'année 2003 a été caractérisée par une augmentation de la consommation mondiale de 2 %. Cette augmentation a été observée en Asie et en Europe. La consommation américaine est restée basse même si la deuxième partie de l'année a été marquée par une nette reprise.

En Europe, les conditions de marché et le rapport offre/demande sont en amélioration sensible pour les producteurs de métaux et ce, en dépit d'une économie qui n'a pas encore renoué avec des taux de croissance élevés. L'amélioration de la situation en Europe résulte en grande partie de la diminution de la production qui en 2003 a atteint son niveau le plus bas depuis 2000 pour s'établir à 2,7 millions de tonnes.

En dépit de ces améliorations régionales et plus particulièrement dans les marchés où Metaleurop est actif, les stocks de métal au niveau mondial sont restés relativement élevés. En effet, dans les entrepôts du London Metal Exchange (LME), ceux-ci s'élevaient à 739.800 tonnes au 31 décembre 2003 contre 651.050 tonnes au 31 décembre 2002.

Sur le marché des concentrés (minerais enrichis), les frais de traitements en 2003 ont considérablement diminué et sont aujourd'hui au niveau le plus bas depuis plus de 15 ans, ce qui a un impact négatif sur l'activité des transformateurs de métaux. Ceci confirme d'ailleurs l'analyse de Metaleurop qui prévoyait cette évolution et a adopté pour cette raison une stratégie reposant sur le recyclage (qui avait notamment justifié la vente de l'usine de Nordenham zinc).

L'amélioration des conditions d'achats de concentrés pour les fondeurs passe par une augmentation de l'offre de concentrés qui implique des investissements miniers importants. A ce jour, peu de projets de taille significative sont en place pour permettre un accroissement rapide de l'offre de concentrés. Le maintien à un niveau stable de l'offre de matière première et donc de l'offre de zinc métal issu de première fusion, devrait favoriser une amélioration des cours du zinc qui devraient atteindre des niveaux substantiellement plus élevés que ceux observés en moyenne pendant l'année 2003 (828 dollars/tonne).

Plomb : une année de retournement du marché

Le marché du plomb en 2003 a connu deux périodes distinctes.

Dans un premier temps, une période de prix très

bas en ligne avec les niveaux constatés au cours des années précédentes: puis, à partir de juin, une remontée graduelle du cours du plomb pour terminer à un plus haut annuel le 31 décembre 2003 (740 dollars/tonne).

Cette évolution des cours reflète les changements structurels que l'industrie du plomb a connus au cours des années 2002 et 2003. La production de plomb dans le monde a continué de croître pour la deuxième année consécutive pour s'établir à 6,7 millions de tonnes.

Dans le même temps, la consommation de plomb a aussi augmenté pour dépasser légèrement la production, ce qui a entraîné une baisse des stocks de plomb.

Il est à noter par ailleurs que la production à partir de concentrés (minerais enrichis) a stagné et que la production à partir de matières secondaires (batteries usagées notamment) a augmenté. En 2003, la production de plomb dans le monde à partir de produits recyclés a représenté 58,4 % de la production mondiale. En Europe, ce phénomène a été plus accentué du fait du renchérissement des conditions d'achats de concentrés.

Sur le plan européen, l'année 2003 a vu la confirmation des tendances observées au cours des années précédentes, à savoir notamment une baisse de la production de métal en Europe qui, sur la période 2000-2003, a diminué de 17,1 %. Sur la même période, la consommation de plomb en Europe n'a baissé que de 1,7 %. La conséquence de ces deux phénomènes de marché a été d'augmenter la dépendance de l'Europe quant à ses approvisionnements en métal à l'égard des autres régions du monde pour satisfaire la demande.

Les facteurs ayant entraîné cette baisse de production en Europe sont liés essentiellement aux points suivants :

- période très longue de cours bas entraînant des pertes substantielles pour les producteurs européens,
- diminution relative de la disponibilité des concentrés (minerais enrichis),

- impact croissant des besoins en investissements non productifs dans le domaine de l'environnement,
- activité intense de l'industrie asiatique et en particulier chinoise qui a conduit à une augmentation importante de la production asiatique (plus de 22,3 % sur la période 2000-2003) qui en 2003 a atteint 2,6 millions de tonnes. En parallèle, la consommation en Extrême-Orient et plus particulièrement en Chine a continué d'augmenter pour atteindre 2,5 millions de tonnes en 2003. En conséquence, cette zone traditionnellement exportatrice vers les autres zones géographiques mondiales a vu ses exportations diminuer. Cette évolution a aussi contribué à l'augmentation des cours du plomb observée sur la deuxième partie de l'année 2003.

Ces phénomènes expliquent que les stocks de plomb soient extrêmement bas, et notamment les stocks détenus dans les entrepôts du LME qui sont légèrement supérieurs à 108.975 tonnes fin 2003 (ces stocks ont continué de diminuer au cours du premier trimestre 2004 pour s'établir à 74.250 tonnes fin mars 2004), contre 183.900 tonnes au 31 décembre 2002.

Métaux spéciaux

Metaleurop est actif sur le marché des métaux de haute pureté pour l'industrie électronique et opto-électronique via sa filiale PPM. On retrouve les produits fabriqués par PPM notamment dans les fibres optiques pour internet, les systèmes d'imagerie infrarouge (Germanium), les téléphones portables et autres objets électroniques (Arsenic et Gallium).

Ces trois marchés ont évolué différemment en 2003.

- Le Germanium : la demande de Germanium sous forme de métal et d'oxyde est restée stable en 2003. En revanche la demande de tétrachlorure de Germanium (fibres optiques) est restée déprimée toute l'année en raison de l'écroulement du marché des télécommunications en 2001. Une reprise du marché des fibres optiques devrait intervenir dans la deuxième moitié de l'année 2004.

- L'Arsenic haute pureté et Gallium: L'arsenic, sous forme d'arséniure de Gallium, est utilisé dans les circuits intégrés, les diodes laser (LD). La demande de l'industrie des télécommunications pour ses applications dans les réseaux de fibres et les téléphones portables s'est effondrée en 2001. Cependant, le marché a recommencé à croître timidement en 2002. Cette reprise s'est poursuivie en 2003 sans pour autant ramener le marché au niveau record de l'année 2000. Il est anticipé pour 2004 que ce mouvement de reprise continue, malgré l'apparition de nouveaux compétiteurs fin 2003.

1.2 Environnement économique en 2003

L'année 2003 n'a pas montré d'amélioration fondamentale par rapport à l'activité économique de l'année précédente. Le chiffre d'affaires à périmètre comparable a été affecté par l'affaiblissement du dollar par rapport à l'euro. Le Groupe a mis fin à sa politique de couverture du risque de change et a liquidé fin 2002 tous les contrats de vente à terme sur le dollar américain restants. Ces opérations ont dégagé pour l'exercice 2003 un profit de 9.8 millions d'euros.

En France et en Allemagne, les taux d'inflation en 2003 sont restés à des niveaux faibles.

1.3 Opérations industrielles

Le Groupe a traversé des difficultés extrêmement importantes au cours de l'année 2003. Compte tenu de la mise en liquidation de Metaleurop Nord, filiale de Metaleurop SA en mars 2003, cette société a été déconsolidée à compter du 1er janvier 2002 et n'a donc pas été prise en compte pour l'établissement des comptes 2003.

Les opérations industrielles en 2003 ont été lourdement pénalisées par les difficultés financières rencontrées par Metaleurop SA. Les politiques d'approvisionnements, notamment, ont été fortement affectées et le Groupe a dû accepter dans de très nombreux cas des termes de paiements très courts, ce qui a fortement dégradé les besoins de trésorerie du Groupe. Un certain nombre de fournisseurs ont adopté une politique sévère dans

leurs relations avec les différentes sociétés du Groupe. Néanmoins, la situation s'est améliorée au cours de l'année 2003 et ce en dépit de la mise en redressement judiciaire de Metaleurop SA le 13 novembre 2003.

Des problèmes ont aussi été observés dans le domaine commercial, où les sociétés du Groupe ont parfois dû faire face à une certaine défiance de la part de certains clients à leur égard. Dans ce cas aussi, il est à noter toutefois que la grande majorité des clients du Groupe ont maintenu leur confiance à l'égard de Metaleurop.

Enfin, les difficultés du Groupe ont aussi eu des conséquences négatives sur la motivation des collaborateurs qui, néanmoins, ont su réagir avec professionnalisme et ont permis au Groupe de traverser cette période tumultueuse. Leur action a joué un rôle primordial au cours de l'année 2003 pour préserver les actifs du Groupe dans une situation de pression médiatique très négative.

Nordenham plomb (Allemagne)

L'usine de Nordenham plomb est aujourd'hui la plus importante unité industrielle du Groupe. En 2003, les ventes de Nordenham plomb se sont élevées à 118.660 tonnes soit une réduction sensible par rapport à l'année précédente (-19.368 tonnes). Nordenham plomb a cependant affiché une capacité d'autofinancement positive (hors éléments exceptionnels) mais, n'a pas pu continuer à améliorer ses performances industrielles qui lui auraient permis de devenir profitable. Cette usine a du affronter une série de difficultés techniques qui l'ont empêché d'atteindre les niveaux de production de l'année précédente. De plus, comme d'autres usines du Groupe, Nordenham a rencontré des difficultés d'approvisionnements au cours de l'année 2003.

L'évolution favorable des cours à partir du deuxième semestre 2003 lui a permis d'améliorer sa performance financière, plus particulièrement sur les 4 derniers mois de l'année.

Afin de diminuer les coûts, une restructuration importante a été menée à son terme au cours du

quatrième trimestre 2003 à la suite de laquelle plus de 70 personnes ont quitté la société. Les effets positifs de cette restructuration ont été perçus dès janvier 2004.

Cassage de batteries

Les trois entités de collecte et de cassage de batteries qui servent à l'alimentation de l'usine de Nordenham constituent un facteur fondamental de la performance économique de Nordenham plomb et du Groupe. Ces entités de cassage assurent la collecte et le traitement des batteries usagées. Elles produisent des produits intermédiaires qui, après leur vente à Nordenham, représentent une part importante de l'enfournement plomb de cette usine. Les trois unités ont fortement pâti des difficultés financières de Metaleurop SA en 2003. Elles n'ont pu traiter que 116.000 tonnes de batteries usagées en 2003, soit environ 19% de moins que l'année précédente. Néanmoins, la tendance s'est nettement améliorée depuis la fin de l'année 2003, tant en quantité traitée qu'en valeur. La hausse des cours du plomb contribue à une amélioration des résultats des usines de cassages.

Oxyde de zinc

L'année 2003 a vu la première année opérationnelle complète de la division oxyde de zinc de Norzinco dans le périmètre de Metaleurop. Cette société résulte de la consolidation des activités oxydes de zinc d'Ostrowiak (situé à Anzin, France) avec celle de Metaleurop Harzer Zink Oxide (situé à Harlingerode, Allemagne). Metaleurop détient 55% du capital de cette nouvelle société, avec une option d'achat portant sur les 45% restants.

Des efforts importants de restructurations ont été réalisés en 2003. Norzinco GmbH a présenté, en 2003, un résultat positif (hors éléments exceptionnels composés essentiellement de coûts de restructuration). Les résultats de Norzinco SA restent déficitaires en dépit des restructurations effectuées en 2003. Des efforts importants doivent être entrepris pour permettre un retour à l'équilibre.

Recyclage des poussières d'aciérie

Le Groupe recycle des poussières d'aciéries à travers deux sociétés qui possèdent des usines équipées de fours tournants de grande taille à technologie Waelz : Harz Metall GmbH (Oker, Allemagne) et Recytech SA (Fouquières, France) (50% du capital de Recytech est détenu par Metaleurop).

Les performances de ces deux unités ont été décevantes. Harz Metall a souffert de problèmes d'approvisionnements et a enfourné 53.800 tonnes de poussières d'aciérie et de résidus de zinc. Recytech, pour sa part, n'a enfourné que 70.300 tonnes, soit 13.000 tonnes de moins que l'année précédente. Il est rappelé que ces deux sociétés sont spécialisées dans le traitement des poussières d'aciéries. Par ailleurs, ces deux sociétés ont aussi été pénalisées par l'affaiblissement du dollar par rapport à l'euro qui a eu une influence sur les prix de vente de l'oxyde waelz dont le prix est dépendant des cours du zinc exprimés en dollars. La situation s'est améliorée en fin d'année grâce à l'augmentation des cours du zinc d'une part, et à l'amélioration des conditions de vente des oxydes waelz, d'autre part.

Recyclage des plastiques

Le Groupe Metaleurop recycle des plastiques (principalement des boîtiers de batteries) à travers ses filiales C2P en France et Allemagne. Les sociétés ont recyclé 13.600 tonnes de plastique en 2003. Le polypropylène ainsi produit est ensuite revendu aux plasturgistes.

La société française a généré un résultat net positif de 389.000 euros en 2003, en amélioration sensible par rapport à l'année précédente (perte de 1,4 millions d'euros). Afin de reconstituer les fonds propres de C2P, Metaleurop SA a souscrit en 2003 à une augmentation de capital d'un montant de 0,9 million d'euros par incorporation de la créance de Metaleurop SA sur C2P SAS.

La société allemande a réalisé une perte nette de 1,9 millions d'euros dont une perte exceptionnelle

due à un plan de restructuration pour 271.000 euros.

Même si la situation en 2004 devrait être meilleure, il reste à améliorer les gains de productivité et à redéfinir la politique de vente par un recentrage sur une clientèle plus adaptée aux capacités industrielles de C2P.

Métaux spéciaux

La filiale PPM Pure Metals, située à Langelsheim (Allemagne), produit des métaux spéciaux. Cette filiale a connu un niveau faible d'activité en 2003. Le marché des fibres optiques et des télécommunications n'a pas connu d'évolution. Une faible reprise du segment arsenic/gallium a été observée dans la deuxième moitié de l'année 2003. Cette tendance s'est maintenue au début 2004 mais celle-ci reste malgré tout fragile et demande à être confirmée.

Les résultats de PPM pour l'année 2003 ont été négatifs en grande partie à cause d'éléments exceptionnels liés au plan de restructuration mis en place pour diminuer le seuil de rentabilité de cette société.

1.4 Investissements

En 2003, le Groupe a réalisé 3,6 millions d'euros d'investissements dont :

- 1,4 millions d'euros pour Nordenham plomb,
- 1,2 millions d'euros pour le reste des sociétés allemandes,
- 1 million d'euros réparti entre les sociétés françaises ainsi que FMM en Belgique.

1.5 Résultats du Groupe pour 2003

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé à 169 millions d'euros soit une baisse de 51 % par rapport à l'exercice précédent et de 21 % à périmètre comparable (pro forma c'est à dire après retraitement des chiffres 2002 en excluant Nordenham Zinc vendue le 31 décembre 2002).

Cette baisse trouve son origine dans la chute des cours des métaux exprimés en euros notamment lors du premier semestre 2003, d'une part, et dans une diminution des quantités vendues notamment pour l'usine de Nordenham plomb, d'autre part. Enfin l'activité des métaux spéciaux est restée faible en 2003.

Le résultat d'exploitation est en perte de 18,3 millions d'euros, contre une perte de 9,3 millions d'euros à périmètre comparable en 2002.

Le résultat financier représente un profit de 8,4 millions d'euros dont 9,8 millions d'euros provenant du débouclage des positions à terme de change.

La perte exceptionnelle de 12,4 millions d'euros est principalement composée des éléments suivants :

- les coûts de restructuration qui s'élèvent à 11,5 millions d'euros concernent essentiellement les filiales allemandes dont 4,8 millions d'euros pour Nordenham.
- les dotations aux provisions pour coûts environnementaux pour 1,7 millions d'euros.
- les dotations aux provisions pour litiges à Metaleurop SA pour 1,1 millions d'euros.

Le résultat net consolidé part du Groupe représente une perte de 21,5 millions d'euros.

2. Faits caractéristiques

2.1 Liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS

Le Conseil d'Administration de Metaleurop SA a décidé le 16 janvier 2003 de ne plus octroyer de nouveaux financements à sa filiale Metaleurop Nord SAS, afin de s'efforcer de préserver la stabilité financière du Groupe. Metaleurop SA ne disposait pas des ressources financières suffisantes pour la réalisation du plan de restructuration de Metaleurop Nord SAS.

Metaleurop Nord SAS a, par la suite, considéré ne

plus être en mesure d'assurer la continuité de son activité. La mise en liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS a été prononcée le 10 mars 2003. Cette société ayant été sortie du périmètre de consolidation dès le 1er janvier 2002, l'ensemble des créances détenues par les autres sociétés du Groupe au 31 décembre 2002 a été déprécié en totalité dans les comptes 2002 et 2003.

La demande des liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS d'extension de la procédure de liquidation judiciaire de cette société à Metaleurop SA et à Metaleurop Commercial SAS (une autre filiale de Metaleurop SA) a été rejetée par le Tribunal de Grande Instance de Béthune le 11 avril 2003. Les liquidateurs et le procureur de la République ont fait appel de cette décision. La Cour d'Appel a décidé le 2 octobre 2003 de faire réaliser une expertise et donc de différer sa décision sur l'extension de la liquidation de Metaleurop Nord SAS. L'audience de clôture est prévue pour se tenir le 7 septembre 2004. Si le jugement était défavorable à Metaleurop SA, la société serait à son tour mise en liquidation judiciaire.

2.2 Redressement judiciaire

Suite à la signature d'un protocole d'accord en date du 30 septembre 2002 avec les banques créancières, qui stipulait le remboursement par Metaleurop SA avant le 31 mars 2003 des lignes bancaires à court terme (100,4 millions d'euros à la date de signature), la société a engagé de nouvelles négociations avec ses banques afin de trouver une solution d'apurement du solde de la dette bancaire à court terme qui s'élevait au 31 mars 2003 à 48 millions d'euros dont 41 millions d'euros pour la société Metaleurop SA.

Pour permettre le financement de l'activité pendant la période de négociations avec les banques, la société Glencore International AG (actionnaire de Metaleurop SA) et Metaleurop SA ont conclu un accord d'ouverture de ligne de crédit, entré en vigueur le 29 avril 2003, d'un montant maximum de 12 millions d'euros et pour une durée maximale de quatre mois, afin de financer les besoins de trésorerie à court terme tels qu'estimés par Metaleurop SA à mi-avril 2003. Cette ligne de cré-

dit a été utilisée avant son échéance à hauteur de 11 millions d'euros.

Compte tenu de l'incapacité de la société à parvenir à un accord avec ses créanciers court terme (en raison notamment de la décision de la Cour d'appel de Douai du 2 octobre 2003), Metaleurop SA a déposé une déclaration de cessation des paiements le 21 octobre 2003 auprès du Tribunal de Commerce de Paris. Par jugement du 13 novembre 2003 le Tribunal de Commerce de Paris a placé Metaleurop SA en redressement judiciaire et lui a accordé une période d'observation de 6 mois. Cette période a été prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 13 novembre 2004, par le Tribunal de Commerce de Paris, lors de son audience du 13 mai 2004.

Sur la base de la baisse des coûts très importante attendue en 2004 (suite aux restructurations réalisées en 2003) et de l'amélioration des cours du plomb et du zinc, la société recherche la mise en place d'un plan de continuation. La mise en place d'un tel plan reste néanmoins aléatoire, dans la mesure où il suppose que la société puisse démontrer sa capacité à financer durablement son activité et puisse parvenir à un accord avec ses créanciers sur les modalités d'apurement de ses dettes.

La poursuite de l'exploitation de la société est également conditionnée au rejet de l'appel formé à l'encontre de la décision du Tribunal de Commerce de Béthune de la demande d'extension à Metaleurop SA de la procédure de liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS.

En application de l'article L. 123-20 du code de commerce, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003 ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation et ce en dépit des incertitudes graves et multiples pesant sur la poursuite de l'exploitation qui ont été rappelées dans le présent rapport.

3. Evolution récente et perspectives d'avenir

Les premières données économiques connues pour l'année 2004 ne permettent pas de dégager des tendances certaines sur l'année en cours. A ce stade, il apparaît cependant qu'un certain nombre

de points positifs peuvent être soulignés :

- Les cours du plomb exprimés en euro sur la première partie de l'année 2004 sont nettement orientés à la hausse par rapport à la moyenne observée au quatrième trimestre 2003.
- Les cours du zinc exprimés en euro sont également en amélioration mais la hausse constatée est plus faible que celle des cours du plomb.
- Les plans de restructuration menés à terme au cours de l'année 2003 ont commencé à produire leurs effets dans les filiales françaises et allemandes ainsi qu'au siège social de Metaleurop SA.
- Les primes négociées pour le plomb produit par l'usine de Nordenham sont en amélioration sensible par rapport à celles de 2003.

Toutefois des difficultés demeurent au niveau des approvisionnements en raison du redressement judiciaire de Metaleurop SA. Tant que la société n'aura pas conclu un accord avec ses créanciers et obtenu la validation par le tribunal de commerce d'un plan de continuation, les incertitudes demeureront.

Indépendamment de ces difficultés, les résultats futurs dépendent également de la décision de la cour d'appel de Douai concernant la demande d'extension de la liquidation de Metaleurop Nord à Metaleurop SA.

4. Activité et résultats de la société (comptes sociaux)

Le résultat net de la société mère Metaleurop SA est un bénéfice de 19,3 millions d'euros. Ce résultat inclut notamment une distribution de dividendes de Metaleurop GmbH d'un montant de 20 millions d'euros et un profit de 9,8 millions d'euros résultant de la liquidation des contrats de couverture de risque de change.

La deuxième phase de restructuration du siège social entamée en 2002, a généré une charge exceptionnelle de 2,5 millions d'euros dans les

comptes de l'exercice 2003.

Les capitaux propres de Metaleurop SA à fin décembre 2003 restent négatifs (-9,7 millions d'euros contre -29 millions d'euros l'année précédente).

Le tableau de résultats de Metaleurop SA au cours des 5 derniers exercices figure en annexe du présent rapport.

5. Modification dans les méthodes d'évaluation

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation.

6. Normes IFRS

En application du règlement européen sur les normes internationales et de la norme IFRS 1, Première adoption des IFRS, les comptes consolidés du groupe Metaleurop au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon les mêmes normes.

Afin de publier cette information comparative, le groupe Metaleurop devra préparer un bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, point de départ pour appliquer les normes IAS/IFRS et date à laquelle les impacts du passage seront enregistrés au niveau des capitaux propres.

Etant donné le contexte lié aux événements de ces derniers mois, le groupe Metaleurop n'a pas encore établi de calendrier pour la mise en place de ce projet. Néanmoins, il s'efforcera de lancer une action en ce sens au cours du deuxième semestre 2004.

7. Recherche et développement

Suite aux difficultés financières du Groupe, aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée en 2003.

8. Prises de participation

Aucune prise de participation n'a été réalisée au cours de l'année 2003.

9. charges non déductibles

L'ensemble des charges non déductibles fiscalement s'établit à 648 621 euros pour 2003.

10. Dividendes des trois derniers exercices

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

11. Mouvements et situation des actions propres

La société n'a opéré aucun rachat ni vente de ses actions propres durant l'exercice 2003.

12. Capital et rémunérations des mandataires sociaux

Actionnariat

Au 31 décembre 2003, le capital social de Metaleurop SA était réparti comme suit :

	Nombre d'actions	Droits de vote
GLENCORE FINANCE		
BERMUDA	33,0 %	33,1 %
PUBLIC	66,7 %	66,9 %
ACTIONS PROPRES	0,3 %	-

Conformément aux statuts de notre société, un droit de vote double est attribué à toute action entièrement libérée, pour laquelle il sera justifié d'une inscription en compte de titres nominatifs au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

Par courriers des 10 et 13 mars 2003, la société TUI AG, anciennement Preussag AG (Karl-Wiechert-Allee - 30625 Hannover) a déclaré que, suite à la cession d'actions Metaleurop, elle avait franchi en baisse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de cette société et détenait, au 5 mars 2003, 980.888 actions et droits de vote Metaleurop soit 4,202 % du capital (composé de 23 342 641 actions) et 3,87 % des 25 362 963 droits de vote existants (Déclaration de franchissement de seuil CMF n° 203C0388, établie le 18 mars 2003).

Actionnariat salarié

En l'absence de dispositif d'épargne salariale au sein de Metaleurop SA, les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce relatives à l'actionnariat salarié sont sans objet.

Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225.102.1 du Code de Commerce, la rémunération totale, y compris bonus et avantages de toute nature, versée par Metaleurop SA et les sociétés qu'elle contrôle, durant l'exercice 2003 à chaque mandataire social, se décompose comme suit :

Rémunération brute (en euros) au cours l'exercice 2003 (y compris le cas échéant avantages en nature, indemnités de départ).

Monsieur Russ Robinson Président du conseil d'administration et directeur général	283.545 €
Monsieur Willy R. Strothotte, Membre du conseil d'administration	0 €
Monsieur Telis Mistakidis Membre du conseil d'administration	0 €
Monsieur Zbynek Zak Membre du conseil d'administration	0 €
Monsieur Christian Castel Membre du conseil d'administration	0 €
Monsieur Alain Ostier Membre du conseil d'administration	92.400 €
Monsieur Richard Robinson Membre du conseil d'administration	94.938 €* *
Monsieur Bernd Kreikmann Président du conseil d'administration	156.728 €
Monsieur Jean-Dominique Sorel Directeur Général Délégué puis Directeur Général	109.097 €

* rémunération pour les services rendus comme consultant

13. Composition du Conseil d'Administration

avec mention des mandats sociaux exercés par chacun des membres

La liste des mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration est la suivante :

Monsieur Russ ROBINSON

Président du Conseil d'Administration
• Metaleurop SA (démission le 2 décembre 2003)

Directeur Général
• Metaleurop SA (démission le 2 décembre 2003)

Président du Conseil d'Administration
• Norzinco SA (démission le 2 décembre 2003)

Administrateur
• Recytech SA

Monsieur Bernd Kreikmann

Président du Conseil d'Administration
• Metaleurop SA (à compter du 2 décembre 2003)

Président Directeur Général
• Metaleurop GmbH
• Metaleurop Weser GmbH
• Harz-Metall GmbH
• Norzinco GmbH

Membre du Conseil de Surveillance
• Delot Metal SA

Monsieur Willy R. STROTHOTTE

Administrateur
Metaleurop SA (démission le 23 décembre 2003)

Président
• Glencore International AG, Switzerland
• Xstrata Plc, Switzerland

Administrateur
• Century Aluminium Corporation, USA
• Asturiana de Zinc SA, Spain
• Anaconda Nickel Ltd., Australia

Monsieur Zbynek ZAK

Administrateur
 • Metaleurop SA
 (démission le 23 décembre 2003)

Membre du Conseil de Surveillance
 • Glencore Holding AG
 • Glencore International AG et d'autres sociétés du Groupe Glencore

Monsieur Telis MISTAKIDIS

Administrateur
 • Metaleurop SA
 • Pasar

Président
 • Portovesme srl
 • Mopani

Monsieur Alain Ostier

Administrateur
 • Metaleurop SA (à compter du 16 janvier 2003)
 • Ostrowiak SA
 • Norzinco SA

Directeur Général
 • Norzinco SA.

Président Directeur Général
 • Ostrowiak SA.
 • Norzinco GmbH

Monsieur Richard Robinson

Administrateur
 • Metaleurop SA (à compter du 14 avril 2003)

Monsieur Christian CASTEL

Administrateur
 • Metaleurop SA (démission le 17 janvier 2003)

Le 2 décembre 2003, Monsieur Bernd Kreikmann a été coopté par le conseil en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Russ Robinson.

Le 16 janvier 2004, Monsieur Jean-Dominique

Sorel (Directeur Général de Metaleurop SA) a été coopté par le conseil en qualité d'administrateur.

La cooptation de Monsieur Jean-Dominique Sorel ainsi que celle de Monsieur Bernd Kreikmann ont fait l'objet d'une ratification par l'assemblée générale mixte du 8 mars 2004.

Le 2 décembre 2003, le conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général jusqu'à décision contraire.

Dans ce cadre, Monsieur Jean-Dominique Sorel a été nommé directeur général et Monsieur Bernd Kreikmann Président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

14. Politique sociale

Ressources Humaines

Les informations fournies ci-après concernent la société mère Metaleurop SA qui est constituée du siège social et des unités de cassage de batteries situées à Villefranche et Escaudoeuvres.

Les effectifs à temps complet de Metaleurop SA au 31 décembre 2003 étaient de 36 salariés dont 8 cadres, 19 Employés Techniciens Agents de Maîtrise (ETAM) et 9 ouvriers.

La masse salariale de l'année 2003 a été de 2,5 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros en 2002, soit une diminution de 46 % due à la réduction des effectifs.

L'effort de formation de Metaleurop SA pour l'exercice 2003 s'élève à 1,79 % pour un obligation légale de 1,50 % au titre de la formation continue. Au siège social, il s'agit essentiellement d'actions de formation liées aux engagements pris dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi conclu en 2002 et 2003.

Hygiène et sécurité

• A Escaudoeuvres, la politique de prévention des risques a été poursuivie et en particulier celle liée au risque incendie. Des réunions sécurité et hygiène industrielle ont eu lieu pour traiter des sujets qui préoccupent le personnel. Les conséquences des nouveaux seuils de plombémie tolérés y ont été abordées. Aucun accident avec arrêt n'a été déploré en 2003 ce qui porte à 4 ans le nombre d'années sans accident. Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée.

• A Villefranche, un accident avec arrêt a été déploré en 2003. Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée sur ce site en 2003. Le personnel secouriste a reçu une mise à niveau sur les nouvelles techniques de secourisme. Les conducteurs d'engins ont été formés à la conduite en sécurité.

15. Environnement

Conformément aux textes applicables en matière d'information sur l'environnement, Metaleurop SA présente ses "résultats environnementaux" de 2003 en conservant le format retenu pour le rapport annuel 2002, afin de faciliter la comparaison. Les informations mentionnées dans ce rapport concernent principalement les sites qui présentent un intérêt significatif en terme de risque environnemental.

Résultats environnementaux

Les seuls établissements industriels de Metaleurop SA en activité sont les "cassages" de Villefranche et Escaudoeuvres. Ces deux établissements sont situés en zones industrielles, ils ne sont situés à proximité d'aucune zone d'espace protégée et ne requièrent à ce titre aucune mesure de protection particulière. Du fait de la cessation des opérations pyrométallurgiques dans les deux sites, les consommations ainsi que les rejets ont considérablement baissé depuis 1999.

Les valeurs pertinentes mesurées ou calculées sont rassemblées dans le tableau ci-dessous:

Total annuel pour les sites de production de Metaleurop SA
 2002 2003

Consommation d'eau mesurée		
• Forages + eaux de ville	30 892 m ³	23 901 m ³
Consommation d'énergie mesurée		
• Gaz naturel	3 051 MWh	1 936 MWh
• Electricité	2 536 MWh	1 994 MWh
Déchets produits éliminés en CET1	3 953 tonnes	2 883 tonnes
Emissions dans l'air		
• Plomb (émissions canalisées mesurées)	9,02 Kg	2,53 Kg
• Plomb (émissions diffuses estimées)	<1000 Kg	<1000 Kg
• Cadmium (émissions canalisées mesurées)	<0,01 Kg	<0,01 Kg
Autres métaux lourds (émissions calculées)		
• HCl (émissions canalisées mesurées)	<1 Kg	<1 Kg
• SO2 (" " ")	<10 Kg	<10 Kg
• NOx (" " ")	<200 Kg	<200 Kg
• COV (" " ")	<300 Kg	<300 Kg
• CO2 (gaz à effet de serre calculé)	606,4 Kg	580 Kg
	508 tonnes	450 tonnes
Rejets dans les eaux		
• Plomb (rejets mesurés)	3,9 Kg	1,82 Kg
• Arsenic (" " ")	0,31 Kg	0,24 Kg
• Cadmium (" " ")	<1 Kg	1,26 Kg

Les performances pour 2003 sont en amélioration notamment pour les raisons suivantes :

- Les baisses de consommation d'eau et d'énergie correspondent à des niveaux de production moindres,
- L'optimisation de la filtration des gaz à Escaudoeuvres conduit à réduire très sensiblement les rejets de métaux dans l'atmosphère,
- Une étape supplémentaire dans le traitement des eaux a amélioré les rendements de dépollution de nos stations.

De manière générale, les données "mesurées" sont issues d'un autocontrôle. Cet autocontrôle est soumis à une vérification au moins annuelle par un organisme agréé et à des contrôles inopinés réalisés par les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

Du fait de l'activité industrielle, les sols des deux établissements ont subi une certaine pollution, essentiellement liée au plomb : cette pollution historique est identifiée et sous surveillance. Cette connaissance a permis dans le passé de réaliser des opérations de dépollution partielle des sites à l'occasion de travaux, sans interrompre la production. En 2003, aucune opération de ce type n'a été pratiquée.

L'activité a aussi eu des retombées en dehors des sites industriels proprement dits, du fait du transfert atmosphérique des poussières. L'air, les sols et les végétaux font l'objet de contrôles périodiques réguliers autour des sites, et l'auréole de pollution est intégralement connue et cartographiée. En 2003, ces auréoles n'ont pas évolué en taille ou en teneur. L'ensemble de ces informations a été communiqué aux parties concernées (administration, commission locale d'information...) et peut être mis à la disposition de toute personne qui en ferait la demande écrite auprès de la direction de l'établissement concerné.

Les établissements de Metaleurop SA ont fait l'objet d'évaluations de risques (ESR ou Evaluation Simplifiée des Risques, EDR ou Evaluation Détaillée des Risques ou étude d'impact sanitaire), en liaison avec les autorités compétentes, afin de déterminer les risques potentiels qui pourraient affecter le voisinage.

En fonction des résultats de ces études, des servitudes d'utilité publique introduisant des restrictions d'usage pourraient être fixées par arrêté préfectoral dès 2004.

En 2003, une plainte en référé a été déposée auprès du Tribunal de Grande Instance de Villefranche-Sur-Saône du fait d'un niveau de pollution d'un terrain anormalement élevé en plomb. Le risque maximum pour Metaleurop est estimé à 103.000 euros. Le pré-rapport d'expertise reçu en décembre 2003 limite la responsabilité de Metaleurop SA dans ce dossier et la plainte devrait être retirée. Aucune réclamation concernant les odeurs ou le bruit n'a été formulée en 2003.

Les structures internes de gestion et de prévention

Metaleurop SA a développé un Système de Management Environnemental (SME) applicable à l'ensemble du Groupe.

Ce système repose sur la charte environnement adoptée par Metaleurop SA durant l'exercice 1995-1996 et sur les procédures Groupe finalisées en 1998.

Le SME constitue le cadre permettant d'identifier les impacts des activités, de définir les objectifs de progrès, de mettre en œuvre les plans d'actions et d'évaluer les résultats. Il comporte depuis 1998 une procédure de vérification interne de la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires applicables. Le SME n'a pas fait l'objet d'audit en 2003, en raison des importantes restructurations intervenues au siège de Metaleurop SA.

La mise en œuvre de la politique environnementale relève de la compétence des responsables locaux des établissements ou des filiales qui assurent le respect des paramètres environnementaux et le contact avec les autorités et les populations locales. Le SME est conforme au principe d'amélioration continue de la norme environnementale ISO 14001.

Chaque site, établissement ou filiale, a l'objectif d'une certification environnementale. Cet objectif a déjà été atteint pour les filiales allemandes mais les deux établissements français de Metaleurop SA, n'ont pas encore atteint le stade de la certification. En particulier aucune action de formation ou d'information relative à l'environnement n'y a été organisée en 2003.

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et pour limiter les atteintes à l'environnement

Les mesures s'inscrivent dans une stratégie pluri-annuelle visant à modifier le procédé de traitement métallurgique et le flux de circulation des matières plombifères entre les divers outils industriels. Cette stratégie a abouti à l'arrêt progressif des activités traditionnelles de fusion et d'affinage et à la conversion des sites en centres de cassage et de tri, le traitement métallurgique des matières plombifères étant externalisé. L'activité de recyclage est par nature économe pour ce qui concerne les matières premières et la réorganisation de la production a considérablement diminué la quantité de déchets à éliminer en CET1. Aucune action particulière n'a été conduite en matière d'efficacité énergétique.

Dépenses environnementales

Les dépenses environnementales comportent deux volets distincts. D'une part, les dépenses liées à l'équipement, au fonctionnement et au contrôle des établissements en activité, d'autre part, les coûts découlant de la remise en état des anciens sites industriels et miniers de Metaleurop SA, qui pour certains n'ont jamais été exploités par la société. Les provisions environnementales sont constituées dès qu'il existe une démarche de l'administration ou que Metaleurop a engagé des travaux de conservation.

Dépenses liées aux sites en activité

Les dépenses liées à l'environnement pour les deux établissements de Metaleurop SA en activité se montent à 0,17 million d'euros en investissements et à 0,58 million d'euros en frais de fonc-

tionnement, de contrôle et d'études. Le montant provisionné au même titre atteint 0,3 million d'euros au 31 décembre 2003.

Dépenses liées aux anciens sites industriels et miniers

- Le seul site industriel ayant fait l'objet d'études et de travaux de remise en état pendant l'exercice est celui situé à l'Estaque, dont l'activité a cessé en février 2001. Les travaux vont se poursuivre encore pendant plusieurs années, pour un montant provisionné de 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2003.
- Par ailleurs, Metaleurop SA est encore titulaire de diverses concessions minières non exploitées, pour lesquelles une politique pluriannuelle d'abandon après réhabilitation a été définie. En 2003, les coûts découlant de la remise en état de ces sites se sont élevés à 511.876 euros pour Metaleurop SA. Au titre de cette politique, les provisions pour couvrir les coûts de mise en sécurité, de remise en état et de surveillance jusqu'à la sortie du régime minier s'élevaient à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Les sites concernés sont Saint-Salvy (Tarn), les Malines (Gard), Largentière (Ardèche) ainsi que 24 autres concessions minières d'ampleur plus modeste. Un accord avec les autorités de tutelles est en cours de rédaction afin de réduire d'ici 2007 le nombre de concessions minières.

Informations concernant les filiales étrangères

Performances environnementales

La filiale susceptible de contribuer le plus significativement aux performances environnementales du Groupe Metaleurop est située à Nordenham, en Basse Saxe (Allemagne): ce site est classé Seveso II.

Le site de Nordenham accueille deux sociétés opérationnelles: Metaleurop Weser GmbH (activité plomb) et Metaleurop Zinkbetrieb GmbH & Co. KG, société vendue à Asturiana de Zinc si fin 2002 (activité zinc).

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Les valeurs pertinentes mesurées ou calculées, uniquement pour l'activité plomb, sont rassemblées dans le tableau ci-dessous :

	Total annuel pour l'activité plomb	
	2002	2003
Consommation d'eau mesurée		
• Eau rivière pour refroidissement	5 888 200 m ³	5 751 340 m ³
• Eau potable	141 550 m ³	176 864 m ³
Consommation d'énergie mesurée		
• Gaz	151 468 MWh	149 314 MWh
• Electricité	48 026 MWh	47 985 MWh
Matières premières consommées (concentrées achetées)	60 963 tonnes	52 853 tonnes
Déchets éliminés en centre de stockage équivalent à CET 1	1 374 tonnes	1 182 tonnes
Emissions dans l'air		
• Plomb (émissions ponctuelles)	339Kg	179 Kg
• Plomb (émissions fugitives)	644Kg	720 Kg
• Cadmium (émissions ponctuelles)	3,8Kg	1,2 Kg
• Cadmium (émissions fugitives)	3Kg	2,4 Kg
• SO2 (émission mesurée en continu)	436 t	415 t
• CO2 (gaz à effet de serre calculé)	30 536 tonnes	30 131 tonnes
• NOx (oxyde d'azote)	16,1 tonnes	7,7 tonnes

La canicule de l'été 2003 explique l'augmentation de la consommation d'eau potable. Les émissions de plomb dans l'air ont sensiblement baissé grâce à une plus forte sensibilisation du personnel. La forte décroissance des rejets de NOx (oxyde d'azote) est liée à une température de fonctionnement du four plus basse.

Les rejets dans les eaux, pour l'ensemble du site de Nordenham (activités plomb et zinc) sont identiques à l'année précédente :

- plomb : < 10 Kg
- arsenic : < 10 Kg
- cadmium : < 1 Kg
- zinc : < 15 Kg

Politique environnementale des filiales étrangères

Tout comme les établissements français de Metaleurop SA, les filiales ont un impact potentiel sur l'environnement essentiellement lié aux émissions atmosphériques, et particulièrement celles liées au plomb et au cadmium.

C'est pourquoi, outre les objectifs de conformité aux réglementations locales et de certification ISO

14001, il est demandé aux filiales de réduire régulièrement leurs émissions.

Provisions pour environnement

Les provisions pour charges en matière d'environnement des filiales étrangères s'établissent à :

- 7 millions d'euros au titre des activités arrêtées d'Oker,
- 0,5 million d'euros au titre de l'ancien four à plomb de Nordenham,
- 0,3 million d'euros pour PPM.

Indemnités / pénalités

- Aucune amende n'a été payée en 2003 du fait de contraventions en matière de réglementation environnementale pour l'air, l'eau ou les déchets.
- Des indemnités de compensation contractuelles sont versées par diverses filiales aux agriculteurs pour tenir compte de l'impact négatif que la proximité des usines est susceptible d'avoir sur les rendements ou la qualité des produits de ces derniers. Pour 2003, ces indemnités s'élèvent à 91.695 euros à Nordenham.

	Oct-Déc.99	2000	2001	Montants exprimés en euros	
				2002	2003
I. CAPITAL ET AUTRES TITRES EN FIN D'EXERCICE					
• Capital social	88 951 323	88 964 224	88 964 224	88 964 224	88 964 224
• Nombre des actions ordinaires existantes	23 339 297	23 342 682	23 342 682	23 342 682	23 342 682
• Nombre des actions à dividende prioritaire					
• Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription	5 031 602	944 600	880 200	1 322 250	384 800
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
• Chiffre d'affaires hors taxes	11 177 304	45 832 933	45 557 022	32 415 814	19 493 860
• Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4 484 012)	9 911 461	(2 659 089)	58 106 088	24 686 870
• Impôts sur les bénéficiaires	(154 629)	(431 250)	(527 932)	(544 931)	640 367
• Participation des salariés due au titre de l'exercice					
• Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4 351 346)	1 545 183	(18 911 620)	(107 770 986)	19 307 362
• Résultat distribué					
III. RESULTATS PAR ACTION					
• Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,19)	0,44	(0,09)	2,51	1,06
• Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0,19)	0,07	(0,81)	(4,62)	0,83
• Dividende net attribué à chaque action					
IV. PERSONNEL					
• Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	159	163	132	81	50
• Montant de la masse salariale de l'exercice	2 021 456	8 184 784	6 496 200	3 340 107	2 033 841
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales ...)	864 863	3 750 326	2 906 671	1 972 926	1 249 795

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2004 SUR PREMIERE CONVOCATION
ET LE CAS ECHEANT DU 30 JUIN 2004 SUR SECONDE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de la société Metaleurop SA (ci-après la "Société") au cours de l'exercice social ouvert le 1er janvier 2003 et clos le 31 décembre 2003 et soumettre à votre approbation, les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Il a été rendu compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social 2003 dans le rapport de gestion qui vous a été communiqué conformément à la loi.

Nous vous avons réunis pour statuer en tant qu'assemblée générale ordinaire sur cinq résolutions ayant pour objet l'approbation des comptes sociaux et consolidés de la Société, et des opérations intervenues sur cette période.

I - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS - AFFECTATION DU RESULTAT (PREMIERE A TROISIEME RESOLUTIONS)

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils lui sont présentés, et propose d'affecter le bénéfice de l'exercice 2003, d'un montant de 19 307 362,10 € au poste "report à nouveau", qui serait ainsi porté de -129 943 683 € à -110 636 321,16 €.

II - DECISIONS CONFORMEMENT AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE (QUATRIEME ET CINQUIEME RESOLUTIONS)

Il est proposé à l'assemblée générale de prendre acte des conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Contrat de prêt de Glencore International AG

Le 16 avril 2003, la Société a signé avec Glencore International AG l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 12 M€ au profit de la Société (contrat de prêt dit "Loan Facility Agreement" entrant dans la champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce). L'objet de cette ligne de crédit était de permettre de couvrir le besoin de trésorerie de Metaleurop SA et de ses filiales pendant la période de négociation avec les banques créancières à court terme de la société. Ce prêt, échu, est à ce jour tiré à hauteur de 11M€.

Dans la mesure où certains actionnaires (dont les sociétés Glencore International AG et Glencore Finance Limited) sont susceptibles d'être directement ou indirectement intéressés à cette convention figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, il a été établi un projet de résolution pour cette convention, de telle sorte que lesdits actionnaires puissent ne pas participer au vote.

III - MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES DEPUIS LE 1ER JANVIER 2004

Des éléments sur la marche des affaires sociales depuis le 1er janvier 2004 figurent aux chapitres 2 et 3 du rapport de gestion.

IV - POUVOIRS (SIXIEME RESOLUTION)

Enfin, il vous est proposé de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de votre assemblée, ainsi que copie de ses annexes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le Conseil d'Administration

COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire

Pages 22 - 23	Bilan Actif-Passif
Page 24	Compte de résultat consolidé
Page 25	Tableau de variation des capitaux propres revenant à l'entreprise consolidante et des intérêts minoritaires
Page 26	Tableau des flux de trésorerie
Page 27	Faits caractéristiques
Page 28	Annexe
Pages 31 - 47	Notes sur le bilan consolidé
Page 48	Rapport des Commissaires aux Comptes

BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2003

ACTIF	31/12/03	31/12/02
En milliers d'euros		
ACTIF IMMOBILISÉ		
Ecarts d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles (note 1)	8 482	9 466
• Amortissements	(5 839)	(4 930)
Sous-total	2 643	4 536
Immobilisations corporelles (note 2)	365 899	367 490
• Amortissements	(301 056)	(294 550)
Sous-total	64 843	72 940
Immobilisations financières		
Titres consolidés par mise en équivalence (note 3)	5 800	7 582
Autres titres de participation (note 4)	96 000	96 856
• Provisions pour dépréciation	(94 095)	(94 226)
Sous-total	7 705	10 212
Créances rattachées à des participations	168 851	165 990
• Provisions pour dépréciation	(163 748)	(161 187)
Prêts	133	243
• Provisions pour dépréciation	(1)	(1)
Autres	529	538
• Provisions pour dépréciation	(114)	(114)
Sous-total	5 650	5 469
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	80 841	93 157
ACTIF CIRCULANT		
Stocks & en-cours (note 5)	36 505	43 204
• Provisions pour dépréciation	(6 289)	(8 996)
Sous-total	30 216	34 208
Avances & acomptes versés sur commandes	299	511
Créances clients & comptes rattachés (note 6)	23 478	24 806
Provisions pour dépréciation	(5 632)	(5 656)
Autres créances (note 6)	8 576	98 864
Provisions pour dépréciation	(888)	(1 986)
Valeurs mobilières de placement (note 7)	2 805	270
Disponibilités	4 544	12 768
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT	63 398	163 785
Charges constatées d'avance & à répartir	169	647
Écart de conversion Actif	407	382
III - TOTAL GÉNÉRAL	144 815	257 971

PASSIF	31/12/03	31/12/02
En milliers d'euros		
Capital	88 964	88 964
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 941	5 941
Écarts de réévaluation	1 484	1 490
Réserves consolidées	(100 158)	6 526
Résultat consolidé - part du groupe	(21 475)	(105 385)
CAPITAUX PROPRES REVENANT A L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	(25 244)	(2 464)
Capitaux propres - intérêts minoritaires	2 997	7 170
Résultat consolidé - intérêts minoritaires	(956)	(304)
INTÉRÊTS MINORITAIRES	2 041	6 866
I - CAPITAUX PROPRES REVENANT A L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE PLUS INTÉRÊTS MINORITAIRES	(23 203)	4 402
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques (note 8)	5 958	7 005
Provisions pour charges (note 9)	53 906	61 317
Impôts différés	1 139	1 369
II - TOTAL PROVISIONS	61 003	69 691
DETTES		
Dettes financières (note 10)		
Emprunts & dettes auprès établissements de crédit (1)	51 927	124 559
Autres emprunts & dettes financières	14 758	8 750
Sous-total (2)	66 685	133 309
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	27 153	28 181
Dettes fiscales & sociales	9 024	14 747
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	69	627
Autres dettes	3 144	3 998
III - TOTAL DETTES	106 075	180 862
Produits constatés d'avance	530	2 618
Écart de conversion Passif	410	398
IV - TOTAL GÉNÉRAL	144 815	257 971
(1) Dont concours bancaires courants à moins d'un an	48 400	112 400

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2003

TABLEAU DE VARIATION

DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Janvier 2003 à décembre 2003 (12 mois)	Janvier 2002 à décembre 2002 (12 mois)
Chiffre d'affaires (note 12)	169 026	342 474
Reprises sur provisions	11 334	12 320
Autres produits d'exploitation	7 613	6 265
Produits d'exploitation	187 973	361 059
Achats & variation des stocks	91 671	178 011
Services extérieurs & autres charges	50 628	88 181
Impôts, taxes & versements assimilés	1 762	1 779
Charges de personnel	43 085	61 084
Dotations aux amortissements & provisions	19 134	38 842
Charges d'exploitation	206 280	367 897
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (note 15)	(18 307)	(6 838)
Intérêts & produits assimilés	606	4 985
Reprises sur provisions & transfert de charges	348	20
Différences positives de change	26 295	29 062
Produits financiers	27 249	34 067
Intérêts & charges assimilées	3 889	7 479
Dotations aux provisions	121	1 010
Différences négatives de change	14 882	31 056
Charges financières	18 892	39 545
RESULTAT FINANCIER	8 357	(5 478)
RÉSULTAT COURANT	(9 950)	(12 316)
Produits (charges) nets sur opérations de gestion	(13 587)	13 149
Produits (charges) nets sur opérations en capital	(2 116)	62 391
Reprises (dotations) nettes sur provisions	3 320	(164 979)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (note 16)	(12 383)	(89 439)
Résultat avant impôt	(22 333)	(101 755)
Impôt sur les bénéfices (note 17)	(127)	3 603
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	(22 206)	(105 358)
Résultat des sociétés mises en équivalence (note 3)	(256)	305
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	32	(636)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(22 430)	(105 689)
Part des actionnaires minoritaires	955	304
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ - PART DU GROUPE	(21 475)	(105 385)
Résultat consolidé par action en euros	(0,92)	(4,51)
Résultat consolidé dilué par action en euros	(0,92)	(4,51)
(calculé sur le nombre moyen d'actions de l'exercice)		

REVENANT À L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE
ET DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

En milliers d'euros	Capitaux propres revenant à l'entreprise consolidante	Intérêts minoritaires	Total
SITUATION NETTE AU 31 DECEMBRE 2001	103 880	3 881	107 761
Augmentation de capital	0	1 890	1 890
Augmentation des primes d'émission	0	1 410	1 410
Impacts monétaires	3	0	3
Mouvement des subventions	(922)	0	(922)
Autres mouvements des capitaux propres	(40)	(11)	(51)
Résultat janvier 2002 à décembre 2002	(105 385)	(304)	(105 689)
SITUATION NETTE AU 31 DECEMBRE 2002	(2 464)	6 866	4 402
Variations de périmètre		(3 881)	(3 881)
Impacts monétaires	(7)	0	(7)
Mouvement des subventions	(1 278)		(1 278)
Autres mouvements des capitaux propres	(20)	12	(8)
Résultat janvier 2003 à décembre 2003	(21 475)	(956)	(22 431)
SITUATION NETTE AU 31 DECEMBRE 2003	(25 244)	2 041	(23 203)
Subventions d'investissement incluses dans la situation nette au 31 décembre 2003 (après impôt).	6 263	0	6 263

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

FAITS CARACTÉRISTIQUES ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En milliers d'euros	Janvier 2003 à décembre 2003 (12 mois)	Janvier 2002 à décembre 2002 (12 mois)
Résultat net des sociétés intégrées	(22 174)	(105 994)
Dotations aux amortissements des immobilisations	12 681	17 812
Variation des provisions	(6 119)	165 129 ⁽¹⁾
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Plus et moins values sur cessions d'actifs immobilisés	2 421	(84 411) ⁽²⁾
Autres ajustements	(1 570)	(2 510)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	(14 761)	(9 974)
Variation des stocks	3 992	7 610
Variation des créances et dettes	(8 565)	18 875
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (A)	(19 334)	16 511
Acquisitions d'immobilisations et variation des dettes rattachées		
• Industrielles	(3 604)	(11 886)
• Financières	(3 113)	(41 909) ⁽³⁾
Cessions d'immobilisations et variation des créances rattachées		
• Industrielles	309	266
• Prix de cession des immobilisations	1 118	89 470 ⁽⁴⁾
• Créances sur cessions des immobilisations	85 496	(90 605)
Subventions d'investissements	64	1 016
FLUX DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	80 270	(53 648)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (C=A+B)	60 936	(37 137)
Apports en fonds propres	-	3 300
Dividendes payés	-	-
Variation des dettes financières	(66 625)	41 088
FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (D)	(66 625)	44 388
Variation des taux de change et de périmètre (E)	-	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (C+D+E)	(5 689)	7 251
Trésorerie d'ouverture	13 038	5 787
Trésorerie de clôture	7 349	13 038
Variation de trésorerie	(5 689)	7 251

Détail de la trésorerie de clôture :

- valeurs mobilières de placement : 2 805 milliers d'euros
- disponibilités : 4 544 milliers d'euros

(1) - Dont 131 643 milliers d'euros relatifs à Metaleurop Nord
Dont 3 025 milliers d'euros relatifs à Recytech
Dont 8 450 milliers d'euros relatifs aux filiales allemandes
Dont 4 803 milliers d'euros relatifs aux actifs de Penarroya Espagne
Dont 6 000 milliers d'euros relatifs à L'Estaque

(2) - Dont électrolyse de zinc de Nordenham : -65 064 milliers d'euros
Dont sortie du périmètre de Metaleurop Nord : -22 175 milliers d'euros

(3) - Dont augmentation de créance Metaleurop Nord : -39 543 milliers d'euros

(4) - Dont 89 433 milliers d'euros liés à la cession de Nordenham Zinc

1. LIQUIDATION JUDICIAIRE DE METALEUROP NORD SAS

Le Conseil d'Administration de Metaleurop SA a décidé le 16 janvier 2003 de ne plus octroyer de nouveaux financements à sa filiale Metaleurop Nord SAS, afin de s'efforcer de préserver la stabilité financière du Groupe. Metaleurop SA ne disposait pas des ressources financières suffisantes pour la réalisation du plan de restructuration de Metaleurop Nord SAS.

Metaleurop Nord SAS a, par la suite, considéré ne plus être en mesure d'assurer la continuité de son activité. La mise en liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS a été prononcée le 10 mars 2003. Cette société ayant été sortie du périmètre de consolidation dès le 1er janvier 2002, l'ensemble des créances détenues par les autres sociétés du Groupe au 31 décembre 2002 a été déprécié en totalité dans les comptes 2002 et 2003.

La demande des liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS d'extension de la procédure de liquidation judiciaire de cette société à Metaleurop SA et à Metaleurop Commercial SAS (une autre filiale de Metaleurop SA) a été rejetée par le Tribunal de Grande Instance de Béthune le 11 avril 2003. Les liquidateurs et le procureur de la République ont fait appel de cette décision. La Cour d'Appel a décidé le 2 octobre 2003 de faire réaliser une expertise et donc de différer sa décision sur l'extension de la liquidation de Metaleurop Nord SAS. L'audience de clôture est prévue pour se tenir le 7 septembre 2004. Si le jugement était défavorable à Metaleurop SA, la société serait à son tour mise en liquidation judiciaire.

2. REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Suite à la signature d'un protocole d'accord en date du 30 septembre 2002 avec les banques créancières, qui stipulait le remboursement par Metaleurop SA avant le 31 mars 2003 des lignes bancaires à court terme (100,4 millions d'euros à la date de signature), la société a engagé de nouvelles négociations avec ses banques afin de trouver une solution d'apurement du solde de la dette bancaire à court terme qui s'élevait au 31 mars 2003 à 48 millions d'euros dont 41 millions d'euros pour la société Metaleurop SA.

Pour permettre le financement de l'activité pendant la période de négociations avec les banques, la société Glencore International AG (actionnaire de Metaleurop SA) et Metaleurop SA ont conclu un accord le 29 avril 2003 pour l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 12 millions d'euros et pour une durée maximale de quatre mois, afin de financer les besoins de trésorerie à court terme tels qu'estimés par Metaleurop SA à mi-avril 2003. Cette ligne de crédit a été utilisée à hauteur de 11 millions d'euros.

Compte tenu de l'incapacité de la société à parvenir à un accord avec ses créanciers court terme (en raison notamment de la décision de la Cour d'appel de Douai du 2 octobre 2003), Metaleurop SA a déposé une déclaration de cessation des paiements le 21 octobre 2003 auprès du Tribunal de Commerce de Paris. Par jugement du 13 novembre 2003 le Tribunal de Commerce de Paris a placé Metaleurop SA en redressement judiciaire et lui a accordé une période d'observation de 6 mois. Cette période a été prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 13 novembre 2004, par le Tribunal de Commerce de Paris, lors de son audience du 13 mai 2004.

Sur la base de la baisse des coûts très importante attendue en 2004 suite aux restructurations réalisées en 2003 et de l'amélioration des cours du plomb et du zinc, la société travaille à la mise en place d'un plan de continuation. La mise en place d'un tel plan reste néanmoins aléatoire, dans la mesure où il suppose que la société puisse démontrer sa capacité à financer durablement son activité et puisse parvenir à un accord avec ses créanciers sur les modalités d'apurement de ses dettes. La poursuite de l'exploitation de la société est également conditionnée au rejet de l'appel formé à l'encontre de la décision du Tribunal de Commerce de Béthune de la demande d'extension à Metaleurop SA de la procédure de liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS.

En application de l'article L. 123-20 du code de commerce, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003 ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation et ce en dépit des incertitudes graves et multiples pesant sur la poursuite de l'exploitation qui ont été rappelées dans le présent rapport.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Principes Généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément à la réglementation comptable française relative aux comptes consolidés (loi du 3 janvier 1985, règlement n° 99-02 du 29 avril 1999, arrêté du 22 juin 1999).

Méthodes et périmètre de consolidation

1 - Trois méthodes de consolidation sont utilisées :

- l'intégration globale avec constatation des intérêts minoritaires pour les sociétés sous contrôle exclusif,
- l'intégration proportionnelle pour les sociétés sous contrôle conjoint,
- la mise en équivalence pour les sociétés dans lesquelles la société consolidante exerce une influence notable et pour les sociétés de très faible importance contrôlées à 50% ou plus.

2 - Les filiales non consolidées ne présentent pas de caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Elles représentent au total moins de 1% du chiffre d'affaires consolidé et du total du bilan consolidé.

3 - Mouvements de périmètre :

La participation dans la société CRT - Centre de Recherche de Trappes SA a été cédée au 1er janvier 2003 au co-actionnaire ERAMET.

En Allemagne, les sociétés Metaleurop Weiterverarbeitung GmbH, Metaleurop Finanz GmbH et Harzer Zinc GmbH ont été absorbées par la société Harz-Metall GmbH. Parallèlement, la société Harzer Zinc Bad Harzburg a été absorbée par la société Metaleurop GmbH. Ces absorptions ont eu lieu avec effet rétroactif au 1er janvier 2003.

L'électrolyse de zinc de Nordenham en Allemagne (partie de Metaleurop Weser GmbH et de

Metaleurop Weiterverarbeitung GmbH) a été cédée en décembre 2002. Cette activité a été consolidée pour la totalité de l'exercice 2002 dans le résultat du Groupe, mais les actifs et passifs liés à cette activité sont sortis du bilan au 31 décembre 2002.

4/ Informations pro forma :

Pour assurer la comparabilité des comptes entre 2002 et 2003, suite aux changements de périmètre décrits ci-avant, une information pro forma est donnée en notes 12, 15 et 18. Cette information pro forma a été établie en excluant les profits et charges de l'activité électrolyse de zinc de Nordenham (Metaleurop Weser GmbH, Metaleurop Weiterverarbeitung GmbH, Metaleurop Zinkbetrieb GmbH & Co. KG, Metaleurop Zinkanlagen GmbH & Co. KG et Metaleurop Zink-Holding GmbH) cette activité ayant été cédée au 31 décembre 2002.

DATE D'ARRETE DES COMPTES

Toutes les sociétés ont été consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

METHODES D'EVALUATION

Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la part de ses capitaux propres retraités selon les principes du Groupe compte tenu de l'évaluation des actifs et passifs identifiables, constitue l'écart d'acquisition.

Lorsque l'écart subsistant est positif, il est porté à l'actif et amorti sur une durée fixée en fonction des hypothèses retenues et des objectifs fixés lors de l'acquisition.

Lorsqu'il est négatif, il est porté au passif en provision pour risques. Toutefois, si l'acquisition est faite à des conditions avantageuses, l'écart négatif est amorti sur une durée fixée en fonction des hypothèses retenues et des objectifs fixés lors de l'acquisition.

Conversion monétaire

Depuis le 30 septembre 1999, le groupe présente ses états financiers en millions d'euros.

Les comptes sociaux des exercices 2002 et 2003 des filiales en France et en Allemagne ont été tenus en euro.

Impôts différés

Les impôts différés sont pris en compte selon la conception étendue et selon l'approche bilantielle fondée sur les différences de valorisation des actifs et passifs entre les comptes consolidés et les comptes préparés pour la détermination des impôts sur les bénéfices.

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal. Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Par mesure de prudence et compte tenu du caractère cyclique de l'activité, en l'absence d'impôt différé passif, il n'est constaté d'impôt différé actif sur les reports déficitaires que dans le cas où les perspectives de profits à court terme sont hautement probables.

Le taux d'impôt retenu résulte des textes fiscaux en vigueur à la clôture de l'exercice et qui sera applicable lorsque la différence future se réalisera.

Élimination des opérations internes au Groupe

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan consolidé à leur coût d'acquisition pour le Groupe.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Constructions 10 à 50 ans
- Installations techniques 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 20 ans

Lorsqu'une dépréciation temporaire est constatée sur une immobilisation, une provision sera inscrite en diminution de cet actif.

Crédit bail

Les immobilisations prises en location financement sont retraitées lorsque la valeur du bien concerné est supérieure à 100 000 euros.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus sauf s'ils sont affectés à des immobilisations spécifiques.

Titres de participation non consolidés

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique, sauf en cas de déconsolidation où est maintenue leur valeur comptable à la date de sortie du périmètre de consolidation. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres sont estimés à leur valeur économique en tenant compte de différents critères dont la quote-part de situation nette, les risques afférents à l'exploitation et l'intérêt industriel pour le groupe.

Stocks

Les stocks des métaux sont évalués dans les comptes consolidés au coût de revient selon la méthode LIFO (dernier entré, premier sorti).

Une partie des stocks métaux des fonderies de première fusion est considérée comme un stock outil incompressible. Son niveau est revu annuellement afin de tenir compte des décisions de gestion concernant son évolution prévisible. Jusqu'en octobre 2003, le stock excédentaire faisait l'objet de couverture sur le marché LME. Depuis, l'ensemble du stock fait l'objet de provisions pour dépréciation et est valorisé au prix de marché le plus bas.

Créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont évaluées aux taux de change à la date de la clôture.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont inscrites dans les capitaux propres et sont reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

Provisions réglementées

Il a été procédé aux retraitements visant à exclure des comptes consolidés les évaluations dérogatoires d'origine fiscale, notamment les provisions réglementées.

Les provisions éventuellement justifiées d'un point de vue économique sont reclassées en provisions pour risques et charges.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en conformité avec le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 7 décembre 2000 sur les passifs et concernent notamment les pertes de change latentes sur dettes et créances en monnaies étrangères, les travaux de remise en état des sites, les indemnités et allocations relatives au personnel dans le cadre de la pré-retraite mines, les pensions, les indemnités de départ à la retraite, les primes et congés de médaille du travail et les risques divers.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite et de primes et congés de médaille de travail sont déterminées en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées, tenant compte d'une projection des salaires et avantages futurs. Les provisions pour pensions et retraite sont comptabilisées à 100% dans les sociétés qui assurent elles-mêmes le versement des pensions (Allemagne).

Pour les sites en exploitation, des provisions pour couvrir les risques identifiés sont comptabilisées dès lors qu'une obligation légale ou réglementaire est déclarée. Pour les sites abandonnés, des provisions pour remises en état du site sont comptabilisées conformément aux obligations légales. Les provisions comptabilisées au titre de la couverture de ces risques sont évaluées en fonction de l'expérience de la société dans le domaine minier et métallurgique et des devis externes quand ils sont disponibles.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont principalement constitués des éléments suivants.

- Valeurs comptables et produits des cessions d'éléments d'actifs, à l'exception des matériels courants d'exploitation ;
- Provisions de restructuration et de cessation des activités non rentables, notamment liées aux

réductions d'effectifs, aux dépréciations des immobilisations et aux dépenses de reconstitution de l'environnement ;

- Autres provisions pour risques et charges liées aux points précédents.

Résultat par action

Le résultat par action et le résultat dilué par action sont calculés conformément à l'avis n° 27 de l'Ordre des Experts Comptables.

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs correspondant aux options de souscription d'actions accordées au personnel. Il est calculé avec

- pour numérateur : le résultat net consolidé part du groupe auquel est ajouté la rémunération nette d'impôt qui serait obtenue du placement des fonds recueillis à l'exercice des options ;
- pour dénominateur : le nombre moyen pondéré d'actions en circulation auquel est ajouté le nombre d'actions qui seraient créées à la suite de l'exercice des options.

Options de souscription d'actions accordées au personnel

Des plans d'options de souscription d'actions METALEUROPE SA ont été mis en place en 1998, 1999, 2000 et 2002. Les données de chaque plan sont détaillées dans la note 22 de l'annexe.

Instruments financiers

Les instruments financiers concernent la couverture du risque dollar, du risque de taux d'intérêt sur la dette à taux variable et du risque de cours métal pour le plomb, le zinc et l'argent. Pour ces trois métaux, les gains et pertes latents résultant des positions ouvertes, évaluées au cours de clôture, sont comptabilisés en résultat durant l'exercice.

Engagements donnés et reçus

Les engagements au 31 décembre 2003 sont ceux donnés et reçus par les sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle.

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des immobilisations incorporelles durant l'exercice s'analysent de la façon suivante.

VALEURS BRUTES

En millions d'euros	Augmentation			Diminution		Valeur brute au 31/12/03
	Valeur brute au 31/12/02	Modifications de périmètre	Acquisitions Créations	Cessions Mises hors service	Transferts	
Frais de recherche & de développement	0,2		-	-		0,2
Concessions, brevets, licences, etc.	3,6		0,0	0,4		3,2
Fonds de commerce	0,9		-	-		0,9
Autres	4,6		0,1	0,6		4,1
Avances & acomptes	0,1		-	-		0,1
Écarts d'acquisition						
TOTAL	9,4		0,1	1,0		8,5

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

En millions d'euros	Augmentation			Diminution		Amortissements cumulés au 31/12/03
	Amortissements cumulés au 31/12/02	Modifications de périmètre	Dotations de l'exercice	Cessions Mises hors service	Transferts	
Frais de recherche & de développement	0,2		-	-		0,2
Concessions, brevets, licences, etc.	2,8		0,3	0,4		2,7
Fonds de commerce	-		0,2	-		0,2
Autres	1,9		0,9	0,1		2,7
Écarts d'acquisition						
TOTAL	4,9		1,4	0,5		5,8

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	31/12/03	31/12/02
ZINC		
Valeur brute	1,3	1,3
Amortissements	0,6	0,4
Valeur nette	0,7	0,9
PLOMB		
Valeur brute	1,7	1,6
Amortissements	1,5	1,4
Valeur nette	0,2	0,2
METAUX SPECIAUX		
Valeur brute	0,1	0,4
Amortissements	0,1	0,4
Valeur nette	0,0	0,0
AUTRES *		
Valeur brute	5,5	6,1
Amortissements	3,7	2,7
Valeur nette	1,8	3,4
Valeur nette totale en euro	2,7	4,5

* notamment sociétés holding et sociétés commerciales

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31/12/03	31/12/02
FRANCE		
Valeur brute	5,5	6,4
Amortissements	3,4	2,7
Valeur nette	2,1	3,7
ALLEMAGNE		
Valeur brute	3,0	3,3
Amortissements	2,4	2,5
Valeur nette	0,6	0,8
Valeur nette totale	2,7	4,5

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les installations et matériels, faisant l'objet de contrats de location financement, ont été immobilisés pour un montant net de 1,4 million d'euros. Ils sont amortis sur leur durée d'utilisation à compter de leur date de mise en service.

Les variations des immobilisations durant l'exercice s'analysent de la façon suivante.

VALEURS BRUTES

En millions d'euros	Augmentation		Diminution		Valeur brute au 31/12/03
	Valeur brute au 31/12/02	Modifications de périmètre	Acquisitions Créations et transferts	Cessions Mises hors service	
Terrains	5,8	(0,2)	0,1	-	5,7
Constructions	105,4	0,2	0,5	1,8	104,3
Installations, matériel & outillage	234,3	-	2,8	2,4	234,7
Autres	19,9	-	0,3	1,0	19,2
Immobilisations en cours	2,1	-	(0,4)	-	1,7
Avances et acomptes	-	-	0,3	-	0,3
TOTAL	367,5	0,0	3,6	5,2	365,9

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En millions d'euros	Augmentation		Diminution		Amortissements cumulés au 31/12/03
	Amortissements cumulés au 31/12/02	Modifications de périmètre	Dotations de l'exercice	Cessions Mises hors service	
Terrains	1,0	(0,2)	-	-	0,8
Constructions	85,3	0,2	2,3	1,6	86,2
Installations, matériel & outillage	190,8	-	7,9	2,1	196,6
Autres	17,4	-	0,9	0,9	17,4
TOTAL	294,5	0,0	11,1	4,6	301,0

IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31/12/03	31/12/02
ZINC		
Valeur brute	121,9	135,1
Amortissements et provisions	103,6	113,6
Valeur nette	18,3	21,5
PLOMB		
Valeur brute	178,1	167,9
Amortissements et provisions	136,2	116,6
Valeur nette	41,9	51,3
METAUX SPECIAUX		
Valeur brute	58,8	59,0
Amortissements et provisions	55,9	56,2
Valeur nette	2,9	2,8
AUTRES *		
Valeur brute	7,1	5,4
Amortissements et provisions	5,3	8,1
Valeur nette	1,8	-2,7
Valeur nette totale	64,9	73,0

* notamment sociétés holding et sociétés commerciales

IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31/12/03	31/12/02
FRANCE		
Valeur brute	45,7	45,6
Amortissements et provisions	32,2	30,6
Valeur nette	13,5	15,0
ALLEMAGNE		
Valeur brute	315,6	317,4
Amortissements et provisions	264,9	260,3
Valeur nette	50,7	57,2
BELGIQUE		
Valeur brute	4,6	4,5
Amortissements et provisions	3,9	3,7
Valeur nette	0,7	0,8
Valeur nette totale	64,9	73,0

NOTE 3 - TITRES CONSOLIDÉS PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Les titres de participation consolidés par mise en équivalence s'élèvent à 5,8 millions d'euros.

SOCIÉTÉS

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Fraction du capital détenu	Part dans le résultats mis en équivalence	Part de capitaux propres consolidé après résultat
Penarroya Oxide SA	19,7	30,16%	0,0	7,6
Penarroya Oxide GmbH	16,9	30,16%	(0,2)	0,2
Coplosa SA	9,5	30,16%	0,1	0,7
PbO Industria Ossidi di Piombo Srl	13,3	30,16%	(0,1)	0,2
Pyosa SA	4,25	15,08%	0,0	0,1
Elimination des titres	-	-	-	(3,0)
TOTAL	63,7	-	(0,2)	5,8

NOTE 4 - TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

La valeur comptable des titres de participation non consolidée est de 1,9 millions d'euros.

La société Metaleurop Nord SAS a été déconsolidée au 1er janvier 2002 et figure pour une valeur nette de 0 après dépréciation du titre pour une valeur de 59,5 millions d'euros et des créances rattachées pour une valeur de 131,6 millions d'euros.

Ces participations concernent principalement 19,9% dans Conimast International SA et la filiale commerciale ME Trade España SA, Metaleurop

Commerciale Italia SpA ayant été liquidée au 29/09/2003.

La quote-part revenant au Groupe du résultat des sociétés non consolidées n'est pas significative. L'ensemble de ces sociétés (à l'exception de la participation de 19,9% dans Conimast International SA et de la participation de 100% dans Metaleurop Nord SAS) représentent moins de 1% du chiffre d'affaires et du bilan et les capitaux propres s'élèvent à 0,3 millions d'euros.

NOTE 5 - STOCKS ET EN COURS

En millions d'euros	31/12/03	31/12/02
Matières premières et autres approvisionnements	14,5	24,7
En cours de production des biens	8,7	8,3
Produits intermédiaires et finis	13,3	10,2
TOTAL Brut	36,5	43,2
Provisions pour dépréciation	6,3	9,0
TOTAL Net	30,2	34,2

La diminution des stocks est principalement due à la baisse des stocks nets de 2,7 millions d'euros à PPM Pure Metals GmbH et 1,8 millions d'euros à Metaleurop Weser GmbH.

NOTE 6 - CREANCES

En millions d'euros	31/12/02	31/12/03	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	Echéances à plus de cinq ans
	Créances nettes de l'actif immobilisé	5,5	5,7	0,1	5,2
Créances nettes de l'actif circulant (clients et autres créances)	116,0	25,5	25,2	0,3	
TOTAL	121,5	31,2	25,3	5,5	0,4

Les créances brutes de l'actif immobilisé s'élèvent à 169,5 millions d'euros et sont provisionnées à hauteur de 163,8 millions d'euros. Ces créances concernent principalement Metaleurop Nord SAS et Penarroja Espagne. Les créances nettes de l'actif circulant se composent de créances clients nettes pour 17,8 millions d'euros et d'autres créances nettes pour 7,7 millions

d'euros. La baisse des autres créances est due principalement à l'encaissement de 87 millions d'euros relatifs à la créance constatée au 31 décembre 2002, résultat de la cession de l'électrolyse de zinc de Nordenham. Le montant de 87 millions d'euros correspond au solde du prix définitif après ajustement et avant libération du compte bloqué jusqu'au 31 décembre 2005 de 5 millions USD.

NOTE 7 - TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs de placement d'un montant de 2,8 millions d'euros comprennent 73 939 actions Metaleurop SA acquises dans le cadre des options de souscription d'actions accordées au personnel.

Les actions Metaleurop SA détenues sont totalement dépréciées au 31 décembre 2003 après une dotation de 0,5 millions d'euros dont 0,1 millions d'euros comptabilisé sur l'exercice.

NOTE 8 - PROVISIONS POUR RISQUES

Les variations des provisions pour risques durant l'exercice s'analysent de la façon suivante.

En millions d'euros	31/12/02	D O T A T I O N S			R E P R I S E S			31/12/03
		Exploitation	Financières	Excep.	Provisions utilisées	Provisions non utilisées	Excep.	
Litiges	0,8	0,1		0,1	0,0		0,0	1,0
Risques de change	0,3				0,3			0,0
Autres risques	5,8	0,8		0,6	0,1	2,2		4,9
TOTAL	6,9	0,9	0,0	0,7	0,1	0,3	2,2	5,9

Les mouvements des provisions pour autres risques comprennent principalement une reprise de provision exceptionnelle de 2,1 millions d'euros chez la société Harz Metall GmbH. Cette reprise est liée à l'exercice de l'option détenue par PPM Pure metals GmbH pour l'achat des 6% restants de la société Metaleurop Weiterverarbeitung GmbH.

Le solde des provisions pour autres risques intègre au 31 décembre 2003 une provision exceptionnelle de 3 millions d'euros constituée sur l'exercice 2002 concernant la société Recytech. Une dotation exceptionnelle pour litiges a été comptabilisée chez Metaleurop SA pour un montant de 0,6 millions d'euros.

NOTE 9 - PROVISIONS POUR CHARGES

Les variations des provisions pour charges durant l'exercice s'analysent de la façon suivante.

En millions d'euros	31/12/02	D O T A T I O N S			R E P R I S E S			31/12/03
		Exploitation	Financières	Excep.	Provisions utilisées	Provisions non utilisées	Excep.	
Pensions et indemnités de départ à la retraite	21,7	2,5			2,7		0,2	21,3
Environnement	26,1	0,1		1,7	1,0		1,5	25,3
Restructuration	8,6	0,0		2,3	0,9		5,8	4,2
Autres charges	4,9	0,6		0,5	1,4		1,5	3,1
TOTAL	61,3	3,2		4,5	6,0	0,0	9,0	53,9

Les provisions environnementales sont constituées dès qu'il existe une démarche de l'administration ou que Metaleurop a engagé des travaux de conservation. Elles concernent essentiellement le site de l'Estaque dont la réhabilitation est globalement provisionnée pour un montant de 12,6 millions d'euros incluant les coûts de restructuration. Le solde des provisions environnementales concerne des sites fermés en France pour 5,6 millions d'euros et en Allemagne (principalement Langelsheim) pour 7,8 millions d'euros.

- Reprise exceptionnelle de 5,8 millions d'euros concernant principalement :
 - Le siège social pour 3,5 millions d'euros,
 - Metaleurop Commercial SAS pour 1,3 millions d'euros
 - Le site de Villefranche pour 0,6 millions d'euros
 - Le site de L'Estaque pour 0,3 millions d'euros

Le solde de 4,2 millions d'euros concerne essentiellement les sociétés allemandes Metaleurop Weser GmbH et Harz-Metall GmbH

Les variations relatives aux provisions pour restructurations s'analysent principalement comme suit :

- Dotation exceptionnelle de 2,3 millions d'euros concernant principalement :
 - Metaleurop Weser GmbH pour 1,8 millions d'euros
 - Le siège social pour 0,4 millions d'euros,

Enfin, la dotation exceptionnelle pour autres charges de 0,5 millions d'euros est liée à un litige entre Metaleurop SA et l'URSSAF

NOTE 10 - EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES**Par échéance**

Les échéances des emprunts et dettes financières s'analysent de la manière suivante :

En millions d'euros	31/12/03	31/12/02
Échéances à moins d'un an	59,6	117,4
Échéances à plus d'un an et moins de cinq ans	4,9	13,6
Échéances à plus de cinq ans	2,2	2,3
TOTAL	66,7	133,3

La dette financière correspondant aux installations et matériels faisant l'objet de contrats de location financement s'élève à 0,3 millions d'euros inclus dans les chiffres ci-dessus.

Par devise

Tous les emprunts et dettes financières sont libellés en euros.

En millions d'euros	31/12/03	31/12/02
Euro	66,7	133,3

Au 31 décembre 2003, des dettes financières pour un montant de 1,1 millions d'euros (contre 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2002), sont garanties par des hypothèques sur les actifs immobilisés (Metaleurop Weser GmbH).

Le solde des dettes financières au 31 décembre 2003 est essentiellement constitué de :

- 41,1 millions d'euros de dettes envers les banques couvertes par le protocole signé avec les banques le 30 septembre 2002
- 11,0 millions d'euros de dettes envers Glencore dans le cadre de la ligne de crédit accordée en avril 2003

Les dettes bancaires sont garanties par le nantissement des titres de Metaleurop GmbH.

Par nature de taux

En millions d'euros	31/12/03	31/12/02
Fixe	6,3	15,6
Variable	60,4	117,7
TOTAL	66,7	133,3

Le taux fixe moyen ressort à 5,27 % au 31 décembre 2003 contre 5,52% au 31 décembre 2002

NOTE 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS**Couverture du risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux sur la dette à taux variable (Euribor trois mois) a fait l'objet d'une couverture par contrats de cap, floor et swap de taux jusqu'au 13 novembre 2003.

Le montant de la dette court terme couverte en 2003 s'élève à environ 40 millions d'euros. La mise en place des éléments de couverture a permis de limiter le risque de hausse des taux à 4,56 %.

Fixation du dollar

Fin 2002, l'ensemble des positions à terme gérées par Metaleurop SA a été racheté suite à l'appréciation de l'euro face au dollar.

Le rachat de ces ventes à terme a généré 13,3 millions d'euros de profit dont 3,5 millions ont été comptabilisés et encaissés en 2002 et 9,8 millions, comptabilisés et encaissés début 2003.

Couverture du risque métal

Les stocks de plomb, de zinc et d'argent, pour les quantités qui excèdent les stocks-outils, ont fait l'objet de couverture au London Metal Exchange (LME).

En raison de l'impossibilité pour le groupe d'obtenir auprès des courtiers des lignes de crédit, la couverture du risque métal a été interrompue au milieu de l'année 2003.

NOTE 12 - CHIFFRE D'AFFAIRES**CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ORIGINE**

En millions d'euros	2003	2002	2002 Proforma
France	24,6	35,0	35,0
Allemagne	137,1	299,1	169,5
Belgique	7,3	8,4	8,4
TOTAL	169,0	342,5	212,9*

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DESTINATION

En millions d'euros	2 003	2 002	
France		34,1	58,0
Allemagne		89,1	196,8
Espagne		0,6	1,0
Italie		2,4	6,9
Autres pays de la CEE		21,7	47,7
Autres pays		21,1	32,1
TOTAL		169,0	342,5

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRODUITS

En millions d'euros	2003	2002	2002 Proforma
Plomb & alliages de plomb	78,7	97,4	97,4
Aval plomb			
Zinc & alliages de zinc	2,1	136,4	8,4
Aval zinc	35,6	23,1	23,1
Métaux spéciaux, de haute pureté & autres métaux	13,3	17,5	17,5
Sous-produits	19,9	45,6	45,6
Négoce	6,9	9,7	8,1
Autres	12,5	12,8	12,8
TOTAL	169,0	342,5	212,9*

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	2003	2002	2002 Proforma
Zinc	47,4	183,8	54,2
Plomb	107,5	126,8	126,8
Métaux Spéciaux	13,4	17,3	17,3
Autres	0,7	14,6	14,6
TOTAL	169,0	342,5	212,9*

* Le chiffre d'affaires 2002 a été recalculé en excluant le chiffres d'affaires de Nordenham Zinc vendu au 31 décembre 2002.

NOTE 13 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

En millions d'euros	2003	2002
Frais de recherche et de développement inscrits en charges, y compris la dotation aux amortissements des frais immobilisés	0,5	1,7

Note 14 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

En millions d'euros	2003	2002
Directoire (indemnités de licenciement comprises) *		1,5
Conseil d'Administration	0,7	0,1
Conseil de Surveillance (jetons de présence) *		0,1
TOTAL	0,7	1,7

* Le Groupe a changé son mode d'administration en 2002 pour passer d'une structure à Conseil de Surveillance et Directoire à une structure à Conseil d'Administration.

NOTE 15 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION**ORIGINE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

En millions d'euros	2003	2002	2002 Proforma
France	(20,6)	(1,2)	(1,2)
Allemagne	3,0	(5,8)	(8,3)
Belgique	(0,7)	0,2	0,2
TOTAL	(18,3)	(6,8)	(9,3)*

RESULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	2003	2002	2002 Proforma
Zinc	(9,7)	(0,4)	(2,9)
Plomb	14,8	(3,0)	(3,0)
Métaux Spéciaux	(0,1)	(2,4)	(2,4)
Autres	(23,3)	(1,0)	(1,0)
TOTAL	(18,3)	(6,8)	(9,3)*

* Le résultat d'exploitation de l'exercice 2002 a été retraité en excluant celui de l'activité Zinc de Nordenham qui a été vendue le 31 décembre 2002.

NOTE 22 - ENGAGEMENTS REÇUS

Les principaux engagements reçus sont les suivants :

En millions d'euros	31/12/2003	31/12/2002
Avals, cautions, garanties	0,8	0,8
Achats & ventes à terme de devises	0,0	226,6
TOTAL	0,8	227,4

- METALEUROP SA détient jusqu'au 30 septembre 2006 une promesse unilatérale de vente pour un prix minimum garanti de sa participation de 19,9% dans CONIMAST INTERNATIONAL SA.
- L'option de vente à PPM de 6% du capital de Metaleurop Weiterverarbeitung GmbH auparavant détenu par TUI-Group AG a été exercée le 4 juillet 2003 pour un prix de 6 millions d'euros. Le règlement de ce prix sera différé dans l'attente de l'issue d'une réclamation envers TUI-Group AG; celle-ci porte sur le remboursement de dépenses environnementales supportées par Harz Metal GmbH et PPM Pure Metals GmbH relatives à la pollution historique durant la période où TUI-Group AG était opérateur des sites concernés.
- Il n'y a plus d'engagements au titre d'opérations d'achats et vente à terme de devises.
- METALEUROP SA détient via sa filiale DELOT METAL SA une option d'achat sur Ostrowiak SA des 45% de titres de la société Norzinco SA.

NOTE 23 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS METALEUROP SA

Autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 1995 et de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2000 portant sur 6% du capital social.

Options attribuées par le Directoire	23/04/98	26/04/99	6/09/99	3/05/00	20/09/02	4/11/02
Nombre d'options attribuées	361 000	544 500	37 000	253 900	273 650	300 000
Nombre d'options maintenues au 31/12/03 (représentant au total 5,66 % du capital)	55 400	128 000	0	73 400	128 000	0
Nombre de bénéficiaires	79	104	4	94	96	1
Nombre de bénéficiaires maintenus au 31/12/03	17	28	0	31	46	0
Prix de souscription de l'action en euro	10,1	5,3	5,3	7,5	2,21	2,21
Date de levée des options						
au plus tôt le	23/04/2003	26/04/04	6/09/04	3/05/04	20/09/06	04/11/2002 (75 000 options)
						01/07/2003 (75 000 options)
						01/07/2004 (75 000 options)
						01/07/2005 (75 000 options)
au plus tard le	22/04/08	25/04/09	5/09/09	2/05/10	20/09/12	04/11/2012

NOTE 24 - EMPLOYÉS

L'effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale en 2003 est analysé comme suit:

	France	Allemagne	Belgique	Total 2003	Total 2002
Cadres	31	38	2	71	100
Employés, Techniciens, Agents de maîtrise	55	160	4	219	289
Ouvriers	44	432	18	494	780
Total	130	630	24	784	1 169

A la date du 31 décembre 2003, l'effectif est de 659 contre 866 au 31 décembre 2002.

L'effectif a diminué en raison des différentes restructurations menées dans le groupe. Leur impact sur la baisse des effectifs s'élève à :

- 90 personnes à Metaleurop Weiterverarbeitung
- 25 personnes à PPM Pure Metall
- 52 personnes dans les autres sociétés allemandes
- 45 personnes à Metaleurop SA et Metaleurop Commercial SAS

La quote part contrôlée des effectifs employés par les entreprises consolidées par intégration proportionnelle est de 21 (Recytech SA).

NOTE 25 - NOTE SUR LES PROCEDURES EN COURS

Au 26 mai 2004, METALEUROP SA est à notre connaissance citée dans le cadre de onze procédures judiciaires dont les principales caractéristiques sont les suivantes.

1. Une action des liquidateurs de METALEUROP NORD SAS visant à étendre la procédure de liquidation judiciaire de METALEUROP NORD SAS à METALEUROP SA. Cette demande, initiée le 10 février 2003 par les administrateurs judiciaires pendant la période d'observation puis reprise par les liquidateurs lors de la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire, a été rejetée par le Tribunal de Grande Instance de Béthune par un jugement en date du 11 avril 2003. Les liquidateurs ont interjeté appel de cette décision. La Cour d'Appel de Douai a ordonné, le 2 octobre 2003, la réalisation d'une expertise et a par conséquent différé sa décision relative à l'éventuelle extension de la liquidation judiciaire de METALEUROP NORD SAS. Le rapport d'expertise devrait en principe être déposé au plus tard le 10 juin 2004. Une audience de procédure est prévue au début du mois septembre 2004.
2. Cinq procédures concernent des factures impayées par METALEUROP NORD SAS dont les créanciers demandent au tribunal de mettre le paiement à la charge de METALEUROP SA. Le montant total des demandes est de 4.902.870,58 €, dont une de 3.830.718,38 €. Deux affaires ont été plaidées en première instance en juin et septembre 2003. A notre connaissance, l'affaire plaidée au mois de juin 2003 n'a pas encore donné lieu à un jugement, en revanche, dans l'affaire plaidée au mois de septembre 2003, un jugement a été rendu le 25 février 2004 condamnant METALEUROP SA au paiement de la somme de 218.837,34 €. METALEUROP SA a interjeté appel de cette décision. Les autres affaires, dont celle relative au montant de 3.830.718,38 €, n'ont pas encore été plaidées à ce jour et aucune date d'audience de plaidoirie n'est fixée.

3. Une procédure en cours est relative à l'éventuelle responsabilité de METALEUROP SA dans la surveillance de désordres dans une maison bâtie sur un terrain dans le sous-sol duquel se trouve une mine appartenant à METALEUROP SA. Une expertise a été ordonnée pour déterminer l'origine des désordres. METALEUROP SA s'est vue étendre les opérations d'expertise par une ordonnance de référé. L'évaluation du coût des travaux de réparation qui pourrait éventuellement être mis à la charge de METALEUROP SA n'a pas été effectuée à ce jour.
4. Trois procédures en cours sont relatives à des litiges de droit du travail. La première affaire a été plaidée devant le Conseil de Prud'hommes de Marseille le 23 septembre 2003. Le demandeur réclamait 81.500 €. Le demandeur a été débouté de toutes ses demandes par un jugement en date du 16 décembre 2003. En l'absence d'appel interjeté, le jugement est définitif à ce jour. La seconde affaire sera plaidée devant le Conseil de Prud'hommes de Lens le 28 septembre 2004. Au dernier état, le demandeur réclamait 198.414 €. La troisième affaire sera plaidée devant le Conseil de Prud'hommes de Paris le 7 octobre 2004. Au dernier état, le demandeur réclamait 11.137 €.
5. L'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement a décidé de modifier le permis d'environnement déte-nu par FMM, filiale de MESA, afin de l'obliger à constituer une garantie bancaire de 1.425.700 €. FMM a introduit un recours contre cette décision auprès du Collège d'environnement de la région de Bruxelles et a commandé des études de risques du sol afin d'obtenir une mise à jour de la situation du site. Le groupe considère à ce stade qu'aucun risque n'est à provisionner.

Compte tenu de l'avancée de ces procédures à la date d'arrêté des comptes, la société n'a pas estimé nécessaire de constituer de provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

NOTE 26 - PASSIF GELÉ

Passif gelé au 13 novembre 2003

	Solde au 31/12/03	Dont passif gelé
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43 896 152,48	42 861 364,30
Autres Emprunts & Dettes Divers	16 071 952,99	15 951 724,99
Dettes Fournisseurs & Comptes rattachés	3 475 437,23	2 775 423,00
Dettes Fiscales & Sociales ⁽¹⁾	1 072 481,83	1 512 900,91
Autres dettes d'exploitation	864 014,74	660 113,42
Dettes sur Immobilisations & Comptes rattachés	60 739,26	60 739,26
Autres dettes diverses	6 437 121,47	5 979 108,42
TOTAL	71 877 900,00	69 801 374,30

Suite à la déclaration de cessation de paiement de la société Metaleurop SA le 21 octobre 2003, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 13 novembre 2003. A cette date le passif de la société s'élevait à 70 M€. Les déclarations de créances établies auprès du représentant des créanciers sont en cours d'analyse.

(1) dont dettes fiscales et sociales provisionnées au 13 novembre 2003 pour l'ensemble de l'année 2003. Ces provisions ont été ajustées au 31 décembre 2003. Le passif gelé est conforme au montant déclaré auprès de l'administrateur à la date d'ouverture du redressement judiciaire.

NOTE 27 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

	Siège social	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle
METALEUROP SA	Paris	Mère	100,00	100,00
FRANCE : 7 SOCIÉTÉS				
Metaleurop Commercial SAS	Paris	IG	100,00	100,00
Immoxyde SNC	Paris	IG	100,00	100,00
C 2 P SAS	Villefranche-sur-Saône	IG	100,00	100,00
Recytech SA	Fouquières-lès-Lens	IP	50,00	50,00
Penarroya Oxide SA	Rieux	MEQ	30,16	30,16
Delot Métal SA	Paris	IG	100,00	100,00
Norzinco SA	Paris	IG	55,00	55,00

ESPAGNE : 1 SOCIÉTÉ

Coplosa SA	Barcelone	MEQ	30,16	30,16
------------	-----------	-----	-------	-------

ITALIE : 1 SOCIÉTÉ

PbO Industria Ossidi di Piombo Srl	La Spezia	MEQ	30,16	30,16
------------------------------------	-----------	-----	-------	-------

BELGIQUE : 1 SOCIÉTÉ

Fonderie et Manufacture de Métaux SA	Bruxelles	IG	100,00	100,00
--------------------------------------	-----------	----	--------	--------

MEXIQUE : 1 SOCIÉTÉ

PYOSA Oxides SA de CV	San Nicolas de la Garza	MEQ	15,08	15,08
-----------------------	-------------------------	-----	-------	-------

ALLEMAGNE : 7 SOCIÉTÉS

Metaleurop GmbH	Langelsheim	IG	100,00	100,00
Metaleurop Weser GmbH	Nordenham	IG	100,00	100,00
Harz-Metall GmbH	Goslar	IG	100,00	100,00
C2P GmbH	Goslar	IG	100,00	100,00
PPM Pure Metals GmbH	Langelsheim	IG	100,00	100,00
Norzinco GmbH	Langelsheim	IG	55,00	55,00
Penarroya Oxide GmbH	Cologne	MEQ	30,16	30,16

IG = Intégration globale

MEQ = Mise en équivalence

IP = Intégration proportionnelle

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Metaleurop S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Dans notre rapport du 6 février 2004 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, nous étions dans l'impossibilité de certifier les comptes consolidés en raison des incertitudes graves et multiples qui pesaient sur la continuité de l'exploitation de la société.

Ainsi qu'il est exposé dans la note « faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture » de l'annexe, ces incertitudes continuent de peser sur la continuité de l'exploitation de la société :

- Suite à la déclaration de cessation des paiements de votre société en date du 21 octobre 2003, le Tribunal de Commerce de Paris, par jugement du 13 novembre 2003, a placé Metaleurop S.A. en redressement judiciaire et lui a accordé une période d'observation de 6 mois, prorogée de 6 mois lors de l'audience du 13 mai 2004.
- Dans le cadre de la procédure en cours de demande d'extension de la liquidation de Metaleurop Nord à votre société, il a été demandé qu'il soit fait droit à la demande des liquidateurs d'étendre à votre société et à sa filiale Metaleurop Commercial la liquidation judiciaire. La Cour d'Appel de Douai a décidé le 2 octobre 2003 de faire réaliser une expertise et donc

de différer sa décision dans l'attente des conclusions de cette expertise. Une nouvelle audience est prévue le 7 septembre 2004.

Aucun élément définitif d'appréciation ne permet à ce jour de prévoir l'issue de la procédure de redressement judiciaire et du procès en extension de la liquidation de Metaleurop Nord. Le dénouement défavorable de ces procédures, qui pourrait entraîner la liquidation de Metaleurop S.A., remettrait en cause la continuité de l'exploitation et aurait des conséquences très significatives sur les comptes annuels, qui ne peuvent être évaluées.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que sur leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que le refus de certification formulé dans la première partie de notre rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés appellent, de notre part, les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus. Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L. 225-240 du Code de Commerce nous vous signalons que votre société n'a pas établi, ni publié les informations prévues par l'article L. 232-7 alinéa 3 du Code de Commerce pour le semestre clos le 30 juin 2003.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 juin 2004

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Michel Plette

Deloitte Touche Tohmatsu

Albert Aidan

COMPTES SOCIAUX Sommaire

Pages 50 - 51	Bilan Actif-Passif
Page 52	Compte de résultat
Page 53	Soldes intermédiaires de gestion
Page 54	Tableau des flux de trésorerie
Page 55	Faits caractéristiques
Pages 56 - 57	Annexe sur les comptes de Metaleurop SA
Pages 58 - 66	Notes sur le bilan
Pages 67 - 74	Notes sur le compte de résultat
Page 75	Inventaire des valeurs mobilières
Page 76	Liste des conventions libres
Pages 77 - 78	Rapport général des Commissaires aux Comptes
Pages 79 - 81	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
Pages 82	Projet de résolutions

ACTIF	31/12/03	31/12/02
En milliers d'euros		
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	4 349	4 941
• Amortissements	(2 894)	(2 111)
Sous-total	1 455	2 830
Immobilisations corporelles	20 344	20 200
• Amortissements	(14 517)	(13 962)
Sous-total	5 827	6 238
Immobilisations financières (1)		
Participations	209 038	208 869
• Provisions pour dépréciation	(149 282)	(145 114)
Créances rattachées à des participations	174 227	171 427
• Provisions pour dépréciation	(163 748)	(161 698)
Prêts	6	59
• Provisions pour dépréciation		
Autres	255	448
• Provisions pour dépréciation	(114)	(114)
Sous-total	70 382	73 877
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	77 664	82 945
ACTIF CIRCULANT *		
Stocks & en-cours	763	963
• Provisions pour dépréciation		
Sous-total	763	963
Avances & acomptes versés sur commandes		32
Créances clients & comptes rattachés	9 047	7 559
• Provisions pour dépréciation	(3 722)	(3 813)
Autres créances (2)	2 367	43 752
• Provisions pour dépréciation	(77)	
Valeurs mobilières de placement	504	504
• Provisions pour dépréciation	(461)	(369)
Disponibilités	1 183	1 162
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 604	49 790
Charges constatées d'avance & à répartir	9	418
Écart de conversion Actif	406	177
III - TOTAL GÉNÉRAL	87 683	133 330
* dont clause de réserve de propriété		3 488
(1) dont à moins d'un an	5 080	5 488
(2) dont à plus d'un an	90	99

PASSIF	31/12/03	31/12/02
En milliers d'euros		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	88 964	88 964
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 941	5 941
Écarts de réévaluation	1 484	1 489
Réserve légale	291	291
Réserves réglementées	174	174
Autres réserves	4 065	4 065
Report à nouveau	(129 943)	(22 172)
Résultat de l'exercice	19 307	(107 771)
I - TOTAL CAPITAUX PROPRES	(9 717)	(29 019)
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	4 029	3 817
Provisions pour charges	21 057	24 994
II - TOTAL PROVISIONS	25 086	28 811
DETTES * (3)		
Dettes financières :		
Emprunts & dettes auprès établissements de crédit (4)	43 896	90 032
Autres emprunts & dettes divers	16 072	30 268
Sous-total	59 968	120 300
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3 475	4 534
Dettes fiscales & sociales	1 072	1 567
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	61	60
Autres dettes	7 301	6 899
III - TOTAL DETTES	71 877	133 360
Produits constatés d'avance (3)	30	
Écart de conversion Passif	407	178
IV - TOTAL GÉNÉRAL	87 683	133 330
* dont clause de réserve de propriété		1 899
(3) dont à plus d'un an	2 663	4 464
(4) dont concours bancaires courants à moins d'un an et soldes créditeurs de banques	41 819	87 105

COMPTE DE RÉSULTAT

SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION

En milliers d'euros	Exercice 2003	Exercice 2002
Chiffre d'affaires	19 494	32 416
Reprises sur provisions	678	725
Autres produits d'exploitation & variation des stocks	(162)	420
Produits d'exploitation	20 010	33 561
Achats & variation des stocks	8 479	11 953
Services extérieurs & autres charges	10 563	15 435
Impôts, taxes & versements assimilés	562	892
Charges de personnel	3 284	5 313
Dotations aux amortissements & provisions	2 010	2 111
Charges d'exploitation	24 898	35 704
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(4 888)	(2 143)
Intérêts & produits assimilés	20 522	75 078
Reprises sur provisions & transfert de charges	859	0
Différences positives de change	25 454	26 587
Produits financiers	46 835	101 665
Intérêts & charges assimilées	1 428	5 100
Dotations aux provisions	4 863	16 682
Différences négatives de change	11 963	29 602
Charges financières	18 254	51 384
RÉSULTAT FINANCIER	28 581	50 281
RÉSULTAT COURANT	23 693	48 138
Produits (charges) nets sur opérations de gestion	(5 497)	(7 382)
Produits (charges) nets sur opérations en capital	1 154	(719)
Reprises (dotations) nettes sur provisions	597	(148 353)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(3 746)	(156 454)
Résultat avant impôt	19 947	(108 316)
Impôt sur les bénéfices	640	(545)
RÉSULTAT NET	19 307	(107 771)

En milliers d'euros	Exercice 2003	Exercice 2002
Ventes de marchandises	6	206
Coût d'achat des marchandises vendues	(2)	(205)
Marge brute commerciale	4	1
Production vendue	19 488	32 210
Production stockée	(164)	(405)
Production immobilisée		
Production	19 324	31 805
Transferts de charges	3	815
Achats de matières premières, consommables et de sous-traitances	(9 144)	(11 800)
Variation des stocks de matières premières et consommables	(35)	(723)
Autres charges	(9 868)	(14 568)
Consommation en provenance de tiers	(19 047)	(27 091)
VALEUR AJOUTÉE	284	5 530
Subventions d'exploitation		3
Impôts, Taxes et Versements assimilés	(562)	(892)
Charges de Personnel	(3 284)	(5 313)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(3 562)	(672)
Reprises sur provisions	678	725
Autres Produits		7
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	(2 010)	(2 111)
Autres Charges	7	(92)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(4 887)	(2 143)
Produits financiers	46 835	101 665
Charges financières	(18 254)	(51 385)
RÉSULTAT COURANT	23 694	48 137
Produits exceptionnels	9 080	11 670
Charges exceptionnelles	(12 827)	(168 123)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(3 747)	(156 453)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	(640)	545
RÉSULTAT NET	19 307	(107 771)
Calcul des plus-values sur cessions d'éléments d'actif incluses dans le résultat exceptionnel ci-dessus.		
Produits des cessions d'éléments d'actif	179	180
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	(1 167)	(2 817)
Plus ou moins values de cession	(988)	(2 637)

En milliers d'euros	Exercice 2003	Exercice 2002
Résultat net hors dividendes	(693)	(177 771)
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 668	2 072
Variation des provisions	2 486	164 350
Plus et moins values sur cessions d'actifs immobilisés	988	2 637
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4 449	(8 712)
Variation des stocks	200	1 150
Variation des créances et dettes d'exploitation	(2 144)	(5 613)
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (A)	2 505	(13 175)
Acquisitions d'immobilisations et augmentation des créances rattachées		
• Industrielles	(260)	(1 113)
• Financières	(5 179)	(47 159)
Cessions d'immobilisations et diminution des créances rattachées		
• Industrielles	88	180
• Financières	1 836	259
Subventions d'investissements		
FLUX DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(3 515)	(47 833)
BESOIN DE TRÉSORERIE DEGAGE PAR L'EXPLOITATION (C=A+B)	(1 010)	(61 008)
Apports en fonds propres	0	0
Dividendes payés	0	0
Dividendes reçus	20 000	70 000
Variation des dettes financières	(60 332)	29 473
Variation des créances et dettes hors exploitation(1)	41 363	(37 793)
FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (D)	1 031	61 680
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (C+D)	21	672

(1) Dont 40 000 milliers d'euros de dividendes comptabilisés en 2002 et encaissés en 2003.

1. Liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS

Le Conseil d'Administration de Metaleurop SA a décidé le 16 janvier 2003 de ne plus octroyer de nouveaux financements à sa filiale Metaleurop Nord SAS, afin de s'efforcer de préserver la stabilité financière du Groupe. Metaleurop SA ne disposait pas des ressources financières suffisantes pour la réalisation du plan de restructuration de Metaleurop Nord SAS.

Metaleurop Nord SAS a, par la suite, considéré ne plus être en mesure d'assurer la continuité de son activité. La mise en liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS a été prononcée le 10 mars 2003. Cette société ayant été sortie du périmètre de consolidation dès le 1er janvier 2002, l'ensemble des créances détenues par les autres sociétés du Groupe au 31 décembre 2002 a été déprécié en totalité dans les comptes 2002 et 2003.

La demande des liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS d'extension de la procédure de liquidation judiciaire de cette société à Metaleurop SA et à Metaleurop Commercial SAS (une autre filiale de Metaleurop SA) a été rejetée par le Tribunal de Grande Instance de Béthune le 11 avril 2003. Les liquidateurs et le procureur de la République ont fait appel de cette décision. La Cour d'Appel a décidé le 2 octobre 2003 de faire réaliser une expertise et donc de différer sa décision sur l'extension de la liquidation de Metaleurop Nord SAS. L'audience de clôture est prévue pour se tenir le 7 septembre 2004. Si le jugement était défavorable à Metaleurop SA, la société serait à son tour mise en liquidation judiciaire.

2. Redressement judiciaire

Suite à la signature d'un protocole d'accord en date du 30 septembre 2002 avec les banques créancières, qui stipulait le remboursement par Metaleurop SA avant le 31 mars 2003 des lignes bancaires à court terme (84,5 millions d'euros à la date de signature), la société a engagé de nouvelles négociations avec ses banques afin de trouver une solution d'apurement du solde de la dette bancaire à court terme qui s'élevait au 31 mars 2003 à 41 millions d'euros pour la société Metaleurop SA. Pour permettre le financement de l'activité pendant

la période de négociations avec les banques, la société Glencore International AG (actionnaire de Metaleurop SA) et Metaleurop SA ont conclu un accord le 29 avril 2003 pour l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 12 millions d'euros et pour une durée maximale de quatre mois, afin de financer les besoins de trésorerie à court terme tels qu'estimés par Metaleurop SA à mi-avril 2003. Cette ligne de crédit a été utilisée avant son échéance à hauteur de 11 millions d'euros.

Compte tenu de l'incapacité de la société à parvenir à un accord avec ses créanciers court terme (en raison notamment de la décision de la Cour d'appel de Douai du 2 octobre 2003), Metaleurop SA a déposé une déclaration de cessation des paiements le 21 octobre 2003 auprès du Tribunal de Commerce de Paris. Par jugement du 13 novembre 2003 le Tribunal de Commerce de Paris a placé Metaleurop SA en redressement judiciaire et lui a accordé une période d'observation de 6 mois. Cette période a été prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 13 novembre 2004, par le Tribunal de Commerce de Paris, lors de son audience du 13 mai 2004.

Sur la base de la baisse des coûts très importante attendue en 2004 suite aux restructurations réalisées en 2003 et de l'amélioration des cours du plomb et du zinc, la société recherche la mise en place d'un plan de continuation. La mise en place d'un tel plan reste néanmoins aléatoire, dans la mesure où il suppose que la société puisse démontrer sa capacité à financer durablement son activité et puisse parvenir à un accord avec ses créanciers sur les modalités d'apurement de ses dettes.

La poursuite de l'exploitation de la société est également conditionnée au rejet de l'appel formé à l'encontre de la décision du Tribunal de Commerce de Béthune de la demande d'extension à Metaleurop SA de la procédure de liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS.

En application de l'article L. 123-20 du code de commerce, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003 ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation et ce en dépit des incertitudes graves et multiples pesant sur la poursuite de l'exploitation qui ont été rappelées dans le présent rapport.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2003 dont le total est de 88 665 923.16 euros et au compte de résultat dégagant

un profit de 19 307 362.1 euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes de l'exercice allant du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003

Les valeurs indiquées dans les tableaux de la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (voir mention particulière dans la note « faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture »)
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation (un à cinq ans).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût d'acquisition (sans incorporation d'intérêts des emprunts). Elles ont fait l'objet de la réévaluation légale de 1976.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire et les taux généralement admis (Constructions industrielles 5 %, Habitations 3 ou 4 %, Matériel et Outillage fixe 10 %, Matériel mobile 20 ou 25 %, Mobilier 10 %, Matériel de bureau et matériel informatique 20 %).

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres sont estimés à leur valeur économique en tenant compte de différents critères dont la quote-part de situation nette, les risques afférents à l'exploitation et l'intérêt industriel pour le Groupe.

Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les créances rattachées à des participations et les prêts, compte tenu de la probabilité de non-recouvrement.

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont valorisés à leur coût de revient moyen pondéré (sans incorporation d'intérêts des emprunts).

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur de réalisation des stocks au 31 décembre fondée notamment sur les cours des métaux est inférieure au coût de revient moyen pondéré.

Créances

Des provisions pour dépréciation sont notamment constituées lorsque les clients sont en liquidation ou en règlement judiciaire.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont représentatives d'actions propres détenues par Metaleurop SA et sont valorisées au coût d'acquisition. Elles font l'objet de provisions pour dépréciation en fonction du cours de Bourse.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en conformité avec le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 7 décembre 2000 sur les passifs et concernent notamment les pertes de change latentes sur dettes et créances en monnaies étrangères, les travaux de remise en état des sites, les indemnités et allocations relatives au personnel dans le cadre de la pré-retraite mines, les pensions, les indemnités de départ à la retraite, les primes et congés de médaille du travail et les risques divers.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite et de primes et congés de médaille de travail sont déterminées en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées, tenant compte d'une projection des salaires et avantages futurs.

Pour les sites en exploitation, des provisions pour couvrir les risques identifiés sont comptabilisées dès lors qu'une obligation légale ou réglementaire est déclarée. Pour les sites abandonnés, des provisions pour remises en état du site sont comptabilisées conformément aux obligations légales. Les provisions comptabilisées au titre de la couverture de ces risques sont évaluées en fonction de l'expérience de la société dans le domaine minier et métallurgique et des devis externes quand ils sont disponibles.

Ecart de conversion

- Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au taux de change du 31 décembre par imputation aux comptes d'écarts de conversion actif et passif.
- Les écarts de conversion actif donnent lieu à la constitution de provisions pour pertes de change latentes.
- Si la créance est totalement dépréciée à la clôture de l'exercice précédent, le mouvement de la provision pour dépréciation liée à la variation de la créance du fait de la fluctuation de change est équilibré par un transfert de charges aux comptes d'écarts de conversion actif ou passif.
- Pour les créances et les dettes dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents (y compris ceux relatifs aux marchés à terme de devises) concourant à une position globale de change font l'objet d'une provision pour pertes de change limitée à l'excédent des pertes sur les gains.

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

La valeur nette diminue de 1 787 milliers d'euros.

Les investissements industriels de l'exercice, dans les usines de Villefranche et d'Escau-doeuvres, s'élevèrent à 261 milliers d'euros.

Les cessions et mises hors service pour des valeurs brutes de 709 milliers d'euros et des amortissements de 251 milliers d'euros, soit un net de

458 milliers d'euros, correspondent principalement à la mise hors service au siège social de logiciels informatiques devenus inutilisés suite aux restructurations du groupe intervenues durant l'exercice.

La provision pour dépréciation d'un montant de 658 milliers d'euros correspond à la valeur nette comptable des immobilisations corporelles à sortir lors du déménagement du siège social intervenu en janvier 2004 pour 524 milliers d'euros et à la valeur nette comptable d'un logiciel non utilisé pour 134 milliers d'euros.

VALEURS BRUTES

En milliers d'euros

	Augmentation		Diminution	
	Valeur brute au 01/01/03	Acquisitions Créations	Cessions Mises hors service	Valeur brute au 31/12/03
Immobilisations incorporelles	4 941	-	592	4 349
Terrains	3 118	-	6	3 112
Constructions	7 306	34	-	7 340
Installations, matériel & outillage	7 928	82	8	8 002
Autres	1 848	-	103	1 745
Immobilisations corporelles en cours	-	145	-	145
Avances & Acomptes				
TOTAL	25 141	261	709	24 693

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En milliers d'euros

	Amortissements* cumulés et provision pour dépréciation au 01/01/03	Amortissements		Provisions pour dépréciation		Amortissements cumulés et provision pour dépréciation au 31/12/03
		Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions	
		Dotations linéaire de l'exercice	Cessions Mises hors service	Dotations	Reprise	
Immobilisations						
Incorporelles	2 111	797	147	134	-	2 895
Terrains	820	10	-	-	-	830
Constructions	6 494	111	19	-	-	6 586
Installations, matériel & outillage	5 325	470	1	-	-	5 794
Autres	1 322	87	103	-	-	1 306
TOTAL	16 072	1 475	270	134		17 411

(*) Dont provisions de 524 milliers d'euros au 01/01/03 et 658 milliers d'euros au 31/12/03

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur nette des immobilisations financières diminue de 3 495 milliers d'euros.

Les principales variations ont concerné:

- l'avance financière faite à Recytech pour 600 milliers d'euros,
- la diminution nette de l'avance financière à la société C2P pour 963 milliers d'euros dont 878 milliers d'euros ont été utilisés à une augmentation de capital dans cette filiale,

- le reclassement en avance financière, à hauteur de 1 114 milliers d'euros, du montant partiel de la créance détenue sur la filiale Norzinco SA,

- la dotation à la provision pour dépréciation des participations dans Delot Metal SA pour 301 milliers d'euros et dans C2P SAS pour 110 milliers d'euros compte tenu des pertes de ces filiales.

- la dotation à la provision pour dépréciation des titres de participations Metaleurop GmbH pour 4 353 milliers d'euros.

VALEURS BRUTES

En milliers d'euros

	Augmentation		Diminution	
	Valeur brute au 01/01/03	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/03
Participations	208 869	879	710	209 038
Créances rattachées à des participations	171 427	4 274	1 474	174 227
Autres titres immobilisés	155	-	-	155
Prêts	59	-	52	7
Autres	293	26	219	100
TOTAL	380 803	5 179	2 455	383 527

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

En milliers d'euros

	Provisions au 01/01/03	Augmentations		Diminutions		Provisions au 31/12/03
		Dotations financières de l'exercice	Dotations exceptionnelles de l'exercice	Reprises financières de l'exercice	Reprises exceptionnelles de l'exercice	
		Participations	145 113	4 772	-	
Créances rattachées à des participations	161 699	-	2 560	511	-	163 748
Autres titres immobilisés	114	-	-	-	-	114
TOTAL	306 926	4 772	2 560	511	603	313 144

VALEUR DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES RÉÉVALUÉES EN 1976

En milliers d'euros		Amortissements réévalués au 31/12/2003					
Valeur réévaluée des immobilisations		Marge d'amortissement utilisée			Provision spéciale ou réserve réévaluation au 31/12/03	Marge d'amortissement utilisée sur biens cédés dans l'exercice	
Valeur brut	dont augmentation de valeur	Montant	au cours de l'exercice	Cumulée			
I - IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
1) Amortissables							
Réévaluées							
Terrains	193	53	193	0	53	0	0
Constructions	3 757	1 277	3 757	0	1 277	0	0
Installations, matériel & outillage	537	91	537	0	91	0	0
Autres	20	3	20	0	3	0	0
Sous-total	4 507	1 424	4 507	0	1 424	0	0
Non réévaluées	13 613	0	9 563				
Provision pour dépréciation	0	0	447				
2) Non amortissables							
Terrains réévalués	1 800	1 484	0	0	0	1 484	5
Non réévalués	424	0	0	0	0	0	
TOTAL	20 344	2 908	14 517	0	1 424	1 484	
II - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES							
Participations							
Réévaluées	33 872	9 940	0	0	9 940	0	0
Non réévaluées	175 166	0	0	0	0	0	
Sous-total	209 038	9 940	0	0	9 940	0	
Autres titres immobilisés							
Non réévalués	155	0	0	0	0	0	
TOTAL	209 193	9 940	0	0	9 940	0	

NOTE 3 - STOCKS ET EN COURS

En milliers d'euros	31/12/03	31/12/02
Matières premières et autres approvisionnements	232	268
Produits intermédiaires et finis	531	695
TOTAL	763	963
Provisions pour dépréciation		
TOTAL NET	763	963

NOTE 4 - Actif circulant

Les créances de l'actif circulant diminuent de 40 306 milliers d'euros en raison notamment de 40 000 milliers d'euros de dividendes de Metaleurop GmbH encaissés en janvier 2003. Ces dividendes avaient été comptabilisés en 2002.

En milliers d'euros	31/12/03	31/12/02	Degré de liquidité de l'actif	
CREANCES	Montant brut	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	9 047	7 559	9 047	
Autres créances	2 367	43 752	2 277	90
Charges constatées d'avance	9	418	9	
TOTAL	11 423	51 729	11 333	90

NOTE 5 - Avances aux dirigeants

Le montant des avances est nul.

NOTE 6 - CAPITAL

Le capital est composé de 23 342 682 actions au 31 décembre 2003.

L'entreprise détient 73 939 actions dans le cadre des options d'achat d'actions accordées au personnel. Leur prix de revient moyen ressort à 6,81 € et elles ont fait l'objet d'une dépréciation unitaire de 6,23 €, soit un total de 461 milliers d'euros afin de ramener l'action

à un cours unitaire de 0,58 €. Les actions propres sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

A la même date, il n'existe pas de participation des salariés au capital social, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

Les capitaux propres ont varié de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/03	31/12/02
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation du résultat	78 752	97 663
2. Affectation du résultat des exercices précédents à la situation nette par l'AGO		(18 911)
3. Résultat de l'exercice 2002 en instance d'affectation	(107 771)	
CAPITAUX PROPRES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(29 019)	78 752
Variations en cours d'exercice :		
01. Variation du capital social		
02. Variation des primes, réserves, report à nouveau		
- Réduction (application anticipée de l'avis 00-01 du CNC du 20.04.01 sur les passifs)		0
- Augmentation	0	
03. Reprise nette sur les amortissements dérogatoires	0	
04. Subventions d'investissements	0	0
05. Reprise sur la réserve de réévaluation	(5)	
06. Reprise sur la provision spéciale de réévaluation		0
CAPITAUX PROPRES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE AVANT RÉSULTAT	(29 024)	78 752
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	19 307	(107 771)
CAPITAUX PROPRES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE RÉSULTAT INCLUS, AVANT AGO	(9 717)	(29 019)

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS METALEUROP SA

Autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 1995 et de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2000 portant sur 6% du capital social.

Options attribuées par le Directoire ou le Conseil d'Administration	23/04/98	26/04/99	6/09/99	3/05/00	20/09/02	4/11/02
Nombre d'options attribuées	361 000	544 500	37 000	253 900	273 650	300 000
Nombre d'options maintenues au 31/12/03 (représentant au total 5,66 % du capital)	55 400	128 000	0	73 400	128 000	0
Nombre de bénéficiaires	79	104	4	94	96	1
Nombre de bénéficiaires maintenus au 31/12/03	17	28	0	31	46	0
Prix de souscription de l'action en euro	10,1	5,3	5,3	7,5	2,21	2,21
Date de levée des options						
au plus tôt le	23/04/2003	26/04/04	6/09/04	3/05/04	20/09/06	4/11/2002 (75 000 options)
						01/07/2003 (75 000 options)
						01/07/2004 (75 000 options)
						01/07/2005 (75 000 options)
au plus tard le	22/04/08	25/04/09	5/09/09	2/05/10	20/09/12	04/11/2012

ACTIONNARIAT

En application des articles 356 et suivants du Code du Commerce, il est précisé que la participation des actionnaires détenant plus de 5% du capital de la Société et le nombre de voix attachées à ces actions étaient les suivants au 31 décembre 2003.

Au 31/12/2003	Actions	Voix
GLENCORE	33,00%	30,37%

BOURSE

	Exercice 2003	Exercice 2002
Cours le plus haut	1,89	4,78
Cours le plus bas	0,14	1,63
Cours en fin de période	0,54	1,65

CAPITALISATION EN FIN DE PÉRIODE (en millions d'euros) **12,6** **38,5**

La cotation du titre a été suspendue le 27 juin 2003. Le dernier cours coté était de 0,54 euro soit une capitalisation boursière de 12,6 millions d'euros.

NOTE 7 - PROVISIONS (HORS ACTIF IMMOBILISÉ)

Les reprises de provisions nettes des dotations s'élèvent à 3 648 milliers d'euros.

ÉTAT DES PROVISIONS

En milliers d'euros

	Provisions au 31/12/02	Augmentations		Diminutions		Provisions au 31/12/03
		Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice			
			Provision utilisée	Provision non utilisée		
Provisions pour risques et charges						
Coûts environnementaux	17 782	1 703	2 028			17 457
Restructuration sites industriels	2 785	85	996			1 874
Restructuration du Siège social	2 442	415	2 129			728
Retraites	1 760	16	1 451			325
Pertes de change	348		348			
Autres	3 695	1 154	147			4 702
SOUS TOTAL	28 812	3 373	7 099			25 086
Provisions pour dépréciation						
Stocks et en-cours	3 813	493	584			3 722
Autres	369	169				538
SOUS TOTAL	4 182	662	584			4 260
TOTAL	32 994	4 035	7 683			29 346
Dotations et reprises de provisions						
• d'exploitation		342	601			
• financières		92	348			
• exceptionnelles		3 601	6 734			

NOTE 8 - DETTES

Les dettes financières diminuent de 60 332 milliers d'euros en raison notamment des remboursements, d'une part, de lignes de crédit et, d'autre part, de l'avance de trésorerie de Metaleurop GmbH pour un montant de 20 055 milliers d'euros.

ÉTAT DES DETTES

	Degré d'exigibilité du passif						
	Echéances						
	31/12/02 Montant	31/12/03 Montant	à moins d'un an	à plus d'un an et cinq ans au plus	à plus de cinq ans	dont dettes garanties par des suretés réelles	dont charges à payer
En milliers d'euros							
DETTES FINANCIÈRES							
Emprunts et dettes auprès des Établissements de crédit (1)							
- à deux ans au maximum à l'origine							
- à plus de deux ans à l'origine	90 032	43 896	43 746	150			5
Autres emprunts et dettes financières divers (1)	30 268	16 072	13 559	1 932	581	2 308	125
TOTAL	120 300	59 968	57 305	2 082	581	2 308	130

Sur le solde des dettes financières au 31 décembre 2003, 41,1 millions d'euros sont couverts par le protocole signé le 30 septembre 2002 avec les banques et Glencore. Ce dernier comporte le nantissement des titres de Metaleurop GmbH au profit des banques et de Glencore.

DETTES D'EXPLOITATION

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 534	3 475	3 475				243
Dettes fiscales et sociales	1 567	1 072	1 072				335
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60	61	61				42
Autres dettes	6 899	7 301	7 301				407
TOTAL	13 060	11 909	11 909				1 027

(1) Emprunts souscrits en 2003 11 150
Emprunts remboursés en 2003 71 482

NOTE 9 - ÉCART DE CONVERSION

En milliers d'euros	Écart Actif (perte latente)	Écart Passif (profit latent)	Écart net	Provision pour perte de change
Créances diverses	406	407	1	
TOTAL	406	407	1	

NOTE 10 - ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

En milliers d'euros	Total	Dont concernant les entreprises liées	Dont dettes ou créances représentées par effets de commerce
ACTIF (net des éventuelles provisions comptabilisées)			
Participations	59 756	55 231	
Créances rattachées à des participations	10 479	9 879	
Prêts	6		
Autres titres immobilisés	41		
Autres immobilisations financières	100		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	5 325	5 176	
Autres créances	2 290	1 299	
Valeurs mobilières de placement (actions propres)	43		
Disponibilités	1 183		

PASSIF

Emprunt obligataire			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43 896		
Autres emprunts et dettes divers	16 072	2 434	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 475	179	27
Dettes fiscales et sociales	1 072		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61		
Autres dettes	7 301	6 174	

NOTE 11 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit.

En milliers d'euros	Exercice 2003	Exercice 2002
PAR TYPE D'ACTIVITÉ		
Etablissements industriels	15 052	19 790
Négoce	6	205
Autres	4 436	12 421
TOTAL	19 494	32 416

En milliers d'euros	Exercice 2003	Exercice 2002
PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE		
France	2 871	10 979
Étranger	16 623	21 437
TOTAL	19 494	32 416

Note 12 - Rémunérations des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres du :

- Conseil d'Administration 691 708 euros.

NOTE 13 - PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS

La perte exceptionnelle de 3 746 milliers d'euros inclut notamment :

- une charge nette de 2 458 milliers d'euros correspondant aux frais de départ de personnel liés à la réorganisation du Siège social.
- une charge nette de 826 milliers d'euros relative aux coûts environnementaux du site de l'Estaque,

En milliers d'euros	Exercice 2003	Exercice 2002
Charges nettes sur opérations de gestion	(5 497)	(7 382)
TOTAL	(5 497)	(7 382)
Produits/(charges) nettes sur opérations en capital		
• Cession de titres de participation et autres titres immobilisés	(619)	
• Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(369)	(2 638)
• Divers	2 142	1 919
TOTAL	1 154	(719)
Dotations/(reprises) nettes sur provisions		
• Amortissements dérogatoires, provision spéciale et écart de réévaluation	6	
• Provisions titres et risques divers	3 406	(13 773)
• Provisions pour dépréciation des avances et créances commerciales	(2 815)	(134 579)
TOTAL	597	(148 352)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(3 746)	(156 453)

NOTE 14 - FRAIS ACCESSOIRES INCORPORÉS AUX ACHATS

Les transports, assurances-transports, commissions et rémunérations des transitaires incorporés aux achats concernent les matières premières pour un montant de 1 424 milliers d'euros.

NOTE 15 - PRODUITS & CHARGES FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	Total	Dont concernant les entreprises liées
Produits financiers		
De participations	20 000	20 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	506	502
Autres intérêts et produits assimilés	16	
Différences positives de change	25 454	10
TOTAL	45 976	20 512
Charges financières		
Dotations aux provisions	4 863	4 770
Intérêts et charges assimilées	1 428	87
Différences négatives de change	11 963	
TOTAL	18 254	4 857

NOTE 16 - EFFECTIF MOYEN

	Ouvriers	Employés, techniciens et agents de maîtrise	Cadres	Total 2003	Total 2002
1. Salariés de l'entreprise					
• à temps complet	9	18	7	34	80
• inférieure à l'exercice		7	7	14	2
TOTAL	9	25	14	48	82
2. Mis à la disposition de l'entreprise					
					8

NOTE 17 - AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2003, il n'y a plus d'engagement au titre d'opérations d'achats et vente à terme de devises.

ENGAGEMENTS DONNES

En milliers d'euros	31/12/03	31/12/02
Avals, cautions, garanties	179	2 511
Achats et ventes à terme de devises	0	212 311
TOTAL	179	214 822

ENGAGEMENTS REÇUS

En milliers d'euros	31/12/03	31/12/02
Avals, Cautions, garanties	838	838
Achats et ventes à terme de devises	0	222 394
TOTAL	838	223 232

Pour mémoire :Fixation du dollar

Fin 2002, l'ensemble des positions à terme gérées par Metaleurop SA a été racheté suite à l'appréciation de l'euro face au dollar.

Le rachat de ces ventes à terme a généré 13,3 millions d'euros de profit dont 3,5 millions d'euros ont été comptabilisés et encaissés en 2002 et 9,8 millions d'euros comptabilisés et encaissés début 2003.

NOTE 18 - CRÉDIT-BAIL

Il n'y a pas de contrat de crédit-bail en cours en fin d'exercice.

NOTE 19 - ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT**NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES ENTRE LE RÉGIME FISCAL ET LE TRAITEMENT COMPTABLE**

En milliers d'euros

Accroissement de la dette future d'impôt :

Amortissements dérogatoires sur immobilisations corporelles et incorporelles

Allègement de la dette future d'impôt :

Provisions non déductibles dans l'année de comptabilisation :

• Provision pour congés payés et primes de médaille	119
• Provision pour indemnités et allocations du personnel	1 307
• Provision pour charges diverses	16 682
• Provision pour risques divers	4 355
• Provision pour dépréciation des immobilisations financières	158 937
Charges à payer non déductibles dans l'année de comptabilisation	107

TOTAL **181 507**

DEFICITS FISCAUX REPORTABLES DE METALEUROP SA

A 33,33 %	• Amortissements réputés différés	
A 19 %	• Moins-values nettes à long terme	0

DEFICITS D'ENSEMBLE DU GROUPE D'INTEGRATION FISCALE

	• Déficit reportable indéfiniment	141 777
A 19 %	• Moins-values nettes à long terme	52 592

NOTE 20 - INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1er Octobre 1994, la société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Le périmètre d'intégration, pour l'exercice 2003, comprend les filiales suivantes : Metaleurop Commercial SAS, Metaleurop SARL, C2P SAS, Metaleurop Gamma SAS, Delot Métal SA.

Le calcul de la charge d'impôt de chaque filiale est effectué en appliquant les règles de droit commun afin d'assurer la neutralité de ce régime pour la filiale.

Pour l'exercice 2003 au titre de cette intégration fiscale, Metaleurop SA a une dette d'impôt de 564 milliers d'euros envers Metaleurop Commercial SAS et une créance d'impôt de 3 milliers d'euros sur Metaleurop Sarl.

NOTE 21 - TABLEAU DES FILIALES & PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2003

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous :

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société		Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette	Val. Brute	Val. Nette				
1 - FILIALES (plus de 50 % du capital détenu)											
METALEUROP NORD SAS, FRANCE (Société en liquidation)	16 769	N/A	99,82	59 475	0	130 254	0		N/A	N/A	0
METALEUROP COMMERCIAL SAS, France	152	(418)	97,50	149	149	0	0		615	872	0
IMMOXYDE SNC, France	5 031	196	99,92	5 031	5 031	0	0		0	0	0
C2P SAS, France	900	(578)	99,99	1 708	769	0	0		8 234	389	0
DELOT METAL SA, France	14 984	(566)	100,00	40 464	3 860	3 962	3 962		0	(10 558)	0
METALEUROP GmbH, Allemagne	25 565	4 001	100,00	56 976	48 526	0	0	179	873	(24 696)	20 000
FONDERIE & MANUFACTURE DE METAUX SA, Belgique	475	345	100,00	1 867	867	0	0		9 670	(84)	0
2 - PARTICIPATIONS (moins de 50 % du capital détenu)											
RECYTECH SA, France	12 160	(6 223)	50,00	6 860	3 025	600	600		9 334	(704)	0
3 - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES & PARTICIPATIONS											
• Filiales				34 448	332	38 290	4 803				
• Participations				2 060	1550	1 121	1 114				

NOTE 22 - PASSIF GELÉ AU 13 NOVEMBRE 2003

	Solde au 31/12/03	Dont passif gelé
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43 896 152,48	42 861 364,30
Autres Emprunts & Dettes Divers	16 071 952,99	15 951 724,99
Dettes Fournisseurs & Comptes rattachés	3 475 437,23	2 775 423,00
Dettes Fiscales & Sociales ⁽¹⁾	1 072 481,83	1 512 900,91
Autres dettes d'exploitation	864 014,74	660 113,42
Dettes sur Immobilisations & Comptes rattachés	60 739,26	60 739,26
Autres dettes diverses	6 437 121,47	5 979 108,42
TOTAL	71 877 900,00	69 801 374,30

Suite à la déclaration de cessation de paiement de la société Metaleurop SA le 21 octobre 2003, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 13 novembre 2003. A cette date le passif de la société s'élevait à 70 M€. Les déclarations de créances établies auprès du représentant des créanciers sont en cours d'analyse.

(1) dont dettes fiscales et sociales provisionnées au 13 novembre 2003 pour l'ensemble de l'année 2003. Ces provisions ont été ajustées au 31 décembre 2003

Le passif gelé est conforme au montant déclaré auprès de l'administrateur à la date d'ouverture du redressement judiciaire.

NOTE 23 - NOTES SUR LES PROCÉDURES EN COURS

Au 26 mai 2004, METALEUROP SA est à notre connaissance citée dans le cadre de onze procédures judiciaires dont les principales caractéristiques sont les suivantes.

1. Une action des liquidateurs de METALEUROP NORD SAS visant à étendre la procédure de liquidation judiciaire de METALEUROP NORD SAS à METALEUROP SA. Cette demande, initiée le 10 février 2003 par les administrateurs judiciaires pendant la période d'observation puis reprise par les liquidateurs lors de la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire, a été rejetée par le Tribunal de Grande Instance de Béthune par un jugement en date du 11 avril 2003. Les liquidateurs ont interjeté appel de cette décision. La Cour d'Appel de Douai a ordonné, le 2 octobre 2003, la réalisation d'une expertise et a par conséquent différé sa décision relative à l'éventuelle extension de la liquidation judiciaire de METALEUROP NORD SAS. Le rapport d'expertise devrait en principe être déposé au plus tard le 10 juin 2004. Une audience de procédure est prévue au début du mois septembre 2004.

2. Cinq procédures concernent des factures impayées par METALEUROP NORD SAS dont les créanciers demandent au tribunal de mettre le paiement à la charge de METALEUROP SA. Le montant total des demandes est de 4.902.870,58 €, dont une de 3.830.718,38 €. Deux affaires ont été plaidées en première instance en juin et septembre 2003. A notre connaissance, l'affaire plaidée au mois de juin 2003 n'a pas encore donné lieu à un jugement, en revanche, dans l'affaire plaidée au mois de septembre 2003, un jugement a été rendu le 25 février 2004 condamnant METALEUROP SA au paiement de la somme de 218.837,34 €. METALEUROP SA a interjeté appel de cette décision. Les autres affaires, dont celle relative au montant de 3.830.718,38 €, n'ont pas encore été plaidées à ce jour et aucune date d'audience de plaidoirie n'est fixée.

3. Une procédure en cours est relative à l'éventuelle responsabilité de METALEUROP SA dans la survenance de désordres dans une maison bâtie sur un terrain dans le sous-sol duquel se trouve une mine appartenant à METALEUROP SA. Une expertise a été ordonnée pour déterminer l'origine des désordres. METALEUROP SA s'est vue étendre les opérations d'expertise par une ordonnance de référé. L'évaluation du coût des travaux de réparation qui pourrait éventuellement être mis à la charge de METALEUROP SA n'a pas été effectuée à ce jour.

4. Trois procédures en cours sont relatives à des litiges de droit du travail. La première affaire a été plaidée devant le Conseil de Prud'hommes de Marseille le 23 septembre 2003. Le demandeur réclamait 81.500 €. Le demandeur a été débouté de toutes ses demandes par un jugement en date du 16 décembre 2003. En l'absence d'appel interjeté, le jugement est définitif à ce jour.

La seconde affaire sera plaidée devant le Conseil de Prud'hommes de Lens le 28 septembre 2004. Au dernier état, le demandeur réclamait 198.414 €.

La troisième affaire sera plaidée devant le Conseil de Prud'hommes de Paris le 7 octobre 2004. Au dernier état, le demandeur réclamait 11.137 €.

5. L'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement a décidé de modifier le permis d'environnement détenu par FMM, filiale de MESA, afin de l'obliger à constituer une garantie bancaire de 1.425.700 €. FMM a introduit un recours contre cette décision auprès du Collège d'environnement de la région de Bruxelles et a commandé des études de risques du sol afin d'obtenir une mise à jour de la situation du site. Le groupe considère à ce stade qu'aucun risque n'est à provisionner.

Compte tenu de l'avancée de ces procédures à la date d'arrêtés des comptes, la société n'a pas estimé nécessaire de constituer de provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

TITRES IMMOBILISÉS ET VALEURS DE PLACEMENT

En Milliers d'euros	Valeur nette au bilan
SOCIÉTÉS ÉMETTRICES	
I - FILIALES & PARTICIPATIONS	
a) Etrangères	
Metaleurop GmbH	44 173
Fonderie et Manufacture de Métaux SA	867
Autres titres	9
Sous-total	45 049
b) Françaises	
Metaleurop Nord SAS	-
Metaleurop Commercial SAS	149
Immoxyde SNC	5 031
Recytech SA	3 025
C2P SAS	769
Delot Métal SA	3 860
Autres titres	1 873
Sous-total	14 707
TOTAL FILIALES & PARTICIPATIONS	59 756
II - TITRES IMMOBILISÉS & DE PLACEMENT	
Titres immobilisés	41
Actions propres	40
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS & DE PLACEMENT	81
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES	59 837

TABLEAU DES AFFECTATIONS DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	
AFFECTATION DU RÉSULTAT	
1. Résultat de l'exercice	19 307
dont résultat courant après impôt	24 687
2. Affectation au report à nouveau	19 307

INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2003
ET CONCERNANT METALEUROP SA

1. Contrats de coopération commerciale

Approvisionnement de Metaleurop SA en matières premières, en provenance de :

- Fonderie et Manufacture des Métaux

Livraisons, par Metaleurop SA, de matières premières aux filiales suivantes :

- Metaleurop Nord SAS
- Metaleurop Weser Gmbh
- C2P SAS

Commissions versées à Metaleurop Commercial SAS pour la rémunération des services liés aux achats et ventes de produits réalisés d'ordre et pour compte de Metaleurop SA

2. Contrat d'assistance informatique

Facturation, par Metaleurop SA, des services informatiques rendus aux filiales suivantes :

- Metaleurop Nord SAS, Metaleurop Commercial SAS, C2P SAS, Recytech SA,
- Metaleurop Weser Gmbh, Harz Metall Gmbh, PPM, Metaleurop Gmbh, Fonderie et Manufacture des Métaux, C2P Germany.

3. Contrat d'assistance générale

Facturation, par Metaleurop SA, d'une partie des services centraux rendus aux filiales suivantes :

- Metaleurop Nord SAS, Metaleurop Commercial SAS, C2P SAS,
- Metaleurop Weser Gmbh, Metaleurop Weiterverarbeitung Gmbh, Harz Metall Gmbh, Fonderie et Manufacture des Métaux, C2P Germany, PPM, Metaleurop Gmbh.

4. Contrats de location

Location des terrains et bâtiments industriels situés à Rieux (60), à la société Penarroya Oxide SA.

Sous-location, 69, rue de Monceau à Paris 8e, d'une partie des locaux à la société Metaleurop Commercial SAS et facturation à cette filiale des services généraux liés à l'utilisation partielle de ces locaux.

Sous-location, 69, rue de Monceau à Paris 8e, d'une partie des locaux à la société Norzinco SA à compter du 1er octobre 2002.

5. Couverture du risque devises

Attribution à chaque société participant au risque de change dollar, d'une quote-part du résultat de change. Sont concernées les filiales suivantes :

- Metaleurop Nord SAS, Metaleurop Commercial SAS,
- Harz Metall Gmbh, Metaleurop Weser Gmbh.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Metaleurop S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Dans notre rapport du 6 février 2004 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, nous étions dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels en raison des incertitudes graves et multiples qui pesaient sur la continuité de l'exploitation de la société.

Ainsi qu'il est exposé dans la note « faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture » de l'annexe, ces incertitudes continuent de peser sur la continuité de l'exploitation de la société :

- Suite à la déclaration de cessation des paie-

ments de votre société en date du 21 octobre 2003, le Tribunal de Commerce de Paris, par jugement du 13 novembre 2003, a placé Metaleurop S.A. en redressement judiciaire et lui a accordé une période d'observation de 6 mois, prorogée de 6 mois lors de l'audience du 13 mai 2004.

- Dans le cadre de la procédure en cours de demande d'extension de la liquidation de Metaleurop Nord à votre société, il a été demandé qu'il soit fait droit à la demande des liquidateurs d'étendre à votre société et à sa filiale Metaleurop Commercial la liquidation judiciaire. La Cour d'Appel de Douai a décidé le 2 octobre 2003 de faire réaliser une expertise et donc de différer sa décision dans l'attente des conclusions de cette expertise. Une nouvelle audience est prévue le 7 septembre 2004.

Aucun élément définitif d'appréciation ne permet à ce jour de prévoir l'issue de la procédure de redressement judiciaire et du procès en extension de la liquidation de Metaleurop Nord. Le dénouement défavorable de ces procédures, qui pourrait entraîner la liquidation de Metaleurop S.A., remettrait en cause la continuité de l'exploitation et aurait des conséquences très significatives sur les comptes annuels, qui ne peuvent être évaluées.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui

ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que sur leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que le refus de certification formulé dans la première partie de notre rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 juin 2004

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Michel Piette

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L. 225-240 du Code de Commerce nous vous signalons que votre société n'a pas établi, ni publié les informations prévues par l'article L. 232-7 alinéa 3 du Code de Commerce pour le semestre clos le 30 juin 2003.

Enfin, en application des dispositions des articles L. 232-3 et L. 225-240 du Code de commerce, nous vous signalons que nous n'avons pas reçu communication dans le délai légal des documents et rapports visés aux articles L. 232-2 et L. 232-3 de ce Code.

Deloitte Touche Tohmatsu

Albert Aidan

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration et de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

MISE À DISPOSITION D'UNE LIGNE DE CRÉDIT PAR LA SOCIÉTÉ GLENCORE INTERNATIONAL AG

Personnes concernées :

Messieurs Willy R. Strothotte, Zbynek Zak et Telis Mistakidis

Nature et objet :

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 8 avril 2003, a autorisé l'ouverture d'une ligne de crédit en faveur de votre société par la société Glencore International AG. Le montant maximum de cette ligne de crédit, disponible à partir du 29 avril 2003 et utilisable jusqu'au 29 août 2003 s'élevait à 12 000 000 euros. La rémunération de cette avance est fixée au taux Euribor 1 mois majoré de 1 point.

Modalités :

Au 31 décembre 2003, le montant utilisé par votre société s'élève à 11 000 000 euros. La charge financière d'intérêts comptabilisée au titre de l'exercice 2003 s'élève à 125 142,00 euros.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PRÊT ENTRE METALEUROP S.A. ET NORZINCO S.A.

Personne concernée :

Messieurs Alain Ostier et Russ Robinson

Nature et objet :

Votre conseil d'administration dans sa séance du 2 juillet 2003, a autorisé l'octroi d'un prêt par votre société en faveur de la société Norzinco S.A.. Ce prêt s'élève à 400 000 euros. La rémunération de ce prêt est fixée au taux Euribor 3 mois majoré de 1 point.

Modalités :

Ce prêt a été utilisé à hauteur de 350 000 euros au cours de l'exercice et a été remboursé au 31 décembre 2003. Le produit financier d'intérêt enregistré par votre société au titre de l'exercice 2003 s'élève à 1 777,76 euros.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PRÊT ENTRE METALEUROP S.A. ET NORZINCO S.A.

Personne concernée :

Messieurs Alain Ostier et Russ Robinson

Nature et objet :

Votre conseil d'administration dans sa séance du 2 juillet 2003, a autorisé l'octroi d'un prêt par votre société en faveur de la société Norzinco S.A.. Ce prêt s'élève à 264.000 euros.

Modalités :

Ce prêt n'a pas été utilisé au cours de l'exercice. Mise en place d'une convention de prêt entre Metaleurop S.A. et Recytech S.A.

Personne concernée :

Monsieur Russ Robinson

Nature et objet :

Votre conseil d'administration dans sa séance du 2 juillet 2003, a autorisé l'octroi d'un prêt par votre société en faveur de la société Recytech S.A.. Ce prêt s'élève à 600 000 euros. La rémunération de ce prêt est fixée au taux Euribor 3 mois majoré de 1 point.

Modalités :

Ce prêt s'élève à 600 000 euros au 31 décembre 2003. Le produit financier d'intérêt enregistré par votre société au titre de l'exercice 2003 s'élève à 3 161,50 euros.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE

Nature et objet :

Votre conseil de surveillance a autorisé, dans sa séance du 17 juin 2002, la souscription d'un contrat d'assurance-vie au profit de Russ Robinson. La prime annuelle de ce contrat s'élève à 20 906 dollars américains.

Modalités :

Aucune prime n'a été payée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Mise à disposition d'une ligne de crédit

Nature et objet :

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 20 septembre 2002, a autorisé l'ouverture d'une ligne de crédit en faveur de votre société par la société Glencore International AG. Le montant maximum de cette ligne de crédit, disponible à partir du 30 septembre 2002, s'élevait à 25 000 000 euros. La rémunération de cette avance est fixée au taux Euribor 1 semaine majoré de 1%.

Modalités :

Le montant utilisé par votre société s'élève à 5 000 000 euros et a été remboursé le 8 janvier 2003. La charge financière d'intérêts comptabilisée au titre de l'exercice 2003 s'élève à 4 360,00 euros

Nantissement d'actions

Nature, objet et modalités :

En garantie du remboursement de la ligne de crédit exposée ci-dessus, votre conseil de surveillance, dans sa séance du 20 septembre 2002, a autorisé le nantissement de premier rang des titres de Metaleurop GmbH détenus par Metaleurop S.A. en faveur de la société Glencore International AG. Metaleurop ayant remboursé le prêt le 8 janvier 2003, ce nantissement s'est éteint à cette date.

Mise en place d'un régime de retraite

Nature et objet :

Mise en place d'un régime supplémentaire de retraite spécifique aux membres français du Comité Exécutif. A ce titre, Monsieur Jean-Dominique Sorel est bénéficiaire de ce régime.

Modalités :

Aucun versement n'a été effectué au titre de ce régime au cours de l'exercice 2003.

CONVENTIONS DE TRÉSORERIE

Nature, objet et modalités :

Les conventions de trésorerie ont été dénoncées au cours de l'exercice 2003. Les comptes courants et les rémunérations correspondantes se présentent comme suit chez Metaleurop S.A., au 31 décembre 2003 :

- Metaleurop Nord S.A.S.

Le solde débiteur s'élève à 84 518 822 euros au 31 décembre 2003. Suite à la liquidation judiciaire de la société Metaleurop Nord S.A.S., le compte courant n'a pas porté intérêt au cours de l'exercice 2003.

- C2P S.A.S.

Le compte courant qui s'élevait à 878 488,11 euros a été utilisé pour souscrire à une augmentation de capital de la société et est donc soldé au 31 décembre 2003.

Le montant des produits financiers d'intérêts comptabilisé au titre de l'exercice 2003 s'élève à 4 003,00 euros.

- Metaleurop Commercial S.A.S.

Le solde du compte courant était de 2 260 049,51 euros en faveur de Metaleurop Commercial S.A.S. au moment de la dénonciation de la convention de trésorerie.

Le montant des charges financières d'intérêts comptabilisé au titre de l'exercice 2003 s'élève à 64 157,00 euros.

- Metaleurop GmbH

La dette de Metaleurop S.A. d'un montant de 20 054 843 euros a été remboursée le 1er janvier 2003. Aucune charge d'intérêt n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2003.

PRÊT À LONG TERME ACCORDÉ À METALEUROP NORD S.A.S.

Nature et objet :

Un prêt à long terme accordé à Metaleurop Nord S.A.S. de 45 734 705 euros a été mis en place selon la convention du 14 février 1995. Selon l'avenant du 5 juillet 2000, le remboursement a été reporté de 2 ans par rapport à l'échéancier initial et devait s'effectuer en 4 versements de 4 573 470,50 euros à compter du 30 septembre 2002 et le solde soit 27 440 823 euros le 30 septembre 2006.

Suite à la liquidation de la société, aucune échéance n'a été honorée et le prêt s'élève à 45 734 705 euros au 31 décembre 2003

Modalités :

Aucune rémunération n'a été reçue au titre de l'exercice.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PRÊT ENTRE METALEUROP S.A. ET NORZINCO S.A.

Nature et objet :

Votre société a accordé un prêt à la société Norzinco S.A. en date du 15 octobre 2002 pour un montant de 1 113 593,19 euros. La durée de ce prêt est d'un an renouvelable et sa rémunération est calculée sur la base du taux Euribor 3 mois majoré de 0,75%.

Modalités :

Le produit financier d'intérêt enregistré par votre société au titre de l'exercice 2003 s'élève à 34 682,09 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 juin 2004

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Michel Piette

Deloitte Touche Tohmatsu

Albert Aidan

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après avoir examiné les comptes annuels de Metaleurop SA relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2003, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, approuve lesdits comptes tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 19 307 362,10 euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003, tel que ressortant des comptes annuels)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assem-

blées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2003, qui s'élève à 19 307 362,10 euros, au poste de "report à nouveau" pour le porter à (110 636 321,16) euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

(Approbation d'une convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce prend acte dudit rapport pour ce qui concerne la convention de prêt dite "Loan Facility Agreement" conclue le 16 avril 2003 entre la société Glencore International AG et la société Metaleurop SA, et approuve ladite convention.

Cinquième résolution

(Approbation des autres conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte dudit rapport et approuve les conventions, autres que celle visée à la quatrième résolution ci-dessus, dont ce rapport fait état.

Sixième résolution

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

NOTE 16 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 8,3 millions d'euros et est essentiellement composé d'un profit de 9,8 millions d'euros résultant de la liquidation des contrats de couverture de risque de change à Metaleurop SA.

NOTE 17 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

La perte exceptionnelle de 12,4 millions d'euros s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Charges	Produits
Restructuration :		
• Metaleurop Weser GmbH	4,8	
• Harz-Metall GmbH	2,0	
• PPM Pure Metals GmbH	0,7	
• C2P Germany	0,3	
• Metaleurop GmbH	0,2	
• Norzinco GmbH	0,9	
• Norzinco SA	0,1	
• Metaleurop S.A. et Metaleurop Commercial SAS	2,5	
Risques environnementaux à l'Estaque & anciennes mines	1,7	
Provision pour litiges à Metaleurop SA	1,1	
Dépréciation des créances Metaleurop Nord	0,8	
Debouclage des positions de hedge à Metaleurop Weser GmbH		1,7
Divers		1,0
TOTAL	15,1	2,7

NOTE 18 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	2003	2002
Impôts exigibles	0,1	4,3
Impôts différés	(0,2)	(0,7)
TOTAL	(0,1)	3,6

Cette recette d'impôt concerne principalement l'Allemagne. La recette d'impôt de 0,1 million d'euros en 2003 aurait été de 0,4 million d'euros si le taux d'impôt avait été celui applicable à l'entreprise consolidante.

Les impôts différés actifs non comptabilisés sont de 131,7 millions d'euros, dont 109,9 millions en France, 21,6 millions en Allemagne et 0,2 million en Belgique.

Ils sont dus aux déficits fiscaux reportables à hauteur de 74,1 millions d'euros (dont 50,1 millions en France et 23,8 millions en Allemagne) et aux différences temporaires à hauteur de 57,6 millions d'euros (dont 59,8 millions en France et -2,2 millions en Allemagne).

Les déficits fiscaux sont reportables sans limite dans le temps en Allemagne. En France, les impôts différés actifs dus aux déficits reportables à cinq ans (au plus tard 2008) sont de 32,7 millions d'euros et les impôts différés actifs dus aux amortissements réputés différés reportables sans limite dans le temps sont de 17,5 millions d'euros.

NOTE 19 - INFORMATION PROFORMA SUR LE COMPTE DE RESULTAT A PERIMETRE COMPARABLE

En millions d'euros	2003	2002 Proforma
Chiffre d'affaires	169,0	212,9
Résultat d'exploitation	(18,3)	(9,3)
Résultat financier net	8,4	(4,6)
Résultat courant	(9,9)	(13,9)
Résultat exceptionnel	(12,4)	(90,0)
Impôt sur les bénéfices	0,1	(3,6)
+ Sociétés mises en équivalence	(0,3)	0,3
+ Intérêts minoritaires	1,0	0,3
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	(21,5)	(106,9)

Pour les rendre comparables aux résultats de 2003, les résultats de 2002 ont été retraités en excluant les résultats de l'activité Zinc de Nordenham qui a été cédée le 31 décembre 2002

NOTE 20 - ENGAGEMENTS DONNÉS

- Au 31 décembre 2003, il n'y a plus d'engagements au titre d'opérations d'achats et vente à terme de devises.
- Le principal engagement restant au 31 décembre 2003 concerne le nantissement des titres de Metaleurop GmbH au profit des banques comme indiqué en note 10.
- Un terrain de la société HMG GmbH est donné en garantie d'un prêt de C2P GmbH, dont l'encours à ce jour est de 3,1 M€, pour un montant maximum de 3,6 M€
- Ostrowiak SA détient une option de vente des 45% de titres de la société Norzinco sur DELOT METAL SA filiale de METALEUROP SA.

En millions d'euros	31/12/2003	31/12/2002
Avals, cautions	0,0	0,6
Effets escomptés non échus		
Achats & ventes à terme de devises	0,0	216,0
TOTAL	0,0	216,6

NOTE 21 - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITE

L'engagement de 21,3 millions d'euros au 31 décembre 2003 est totalement provisionné.

Ces engagements s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2003	31/12/2002
Provision en début de période	21,7	23,9
Dotation ou reprise nette sur provisions de l'exercice	(0,4)	1,5
Variations de périmètre	0,0	(3,7)
Total provisions constituées au bilan	21,3	21,7